

**ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE
MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES ENTRE LES
COMMUNES DE MACEY ET SAINT-LYE AFIN QUE LA PORTION
DU HAMEAU DE GRANGE-L'EVÊQUE DÉPENDANT DE LA
COMMUNE DE MACEY SOIT TRANSFÉRÉE VERS LA COMMUNE
DE SAINT-LYE**

**ENQUETE PUBLIQUE DU 27 DECEMBRE 2016 AU 13 JANVIER 2017
PRESCRITE PAR ARRETE PREFECTORAL BERTI2016344-0001
DU 9 DÉCEMBRE 2016**

DOSSIER DE PRESENTATION

LISTE DES TEXTES QUI REGISSENT LA PRESENTE ENQUETE PUBLIQUE

Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-2 et suivants.

Code des relations entre le public et l'administration et, en particulier, ses articles L.134-1 et R.134-3 à R.134-32.

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUETE

- Maintien de la situation existante avec séparation du hameau de Grange-l'Evêque
- Rattachement de la portion du hameau de Grange-l'Evêque dépendant de la commune de MACEY à la commune de SAINT-LYE

AUTORITE COMPETENTE POUR PRENDRE LA DECISION POUVANT ETRE ADOPTEE AU TERME DE L'ENQUETE

Mme la préfète représentante de l'État dans le département de l'Aube



LE PREFET DE L'AUBE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

TROYES, le 9 décembre 2016

BUREAU DES ÉLECTIONS, DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES TITRES D'IDENTITÉ

ARRÊTÉ N° BERTI2016344-0001

Ouverture d'une enquête publique sur le projet de
modification des limites territoriales des communes
de MACEY et de SAINT-LYE.

LA PRÉFÈTE DE L'AUBE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-2 et suivants ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et, en particulier, ses articles L.134-1 et R.134-3 à R.134-32 ;

VU la demande présentée par un collectif d'électeurs tendant au rattachement de la portion du hameau de GRANGE-L'ÉVÊQUE dépendant de MACEY à la commune de SAINT-LYÉ correspondant à une demande de modification des limites territoriales des deux communes ;

VU l'arrêté préfectoral BERTI2016309-0001 du 4 novembre 2016 instituant une commission chargée de donner son avis sur le projet de modification des limites territoriales entre les communes de MACEY et SAINT-LYE afin que la portion du hameau de Grange-l'Évêque dépendant de la commune de MACEY soit transférée vers la commune de SAINT-LYE ;

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour l'année 2017 ;

VU le dossier de modification des limites territoriales ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Il sera procédé pendant 18 jours consécutifs du 27 décembre 2016 au 13 janvier 2017 inclus à une enquête publique portant sur le projet de modification des limites territoriales entre les communes de MACEY et SAINT-LYE afin que la portion du hameau de Grange-l'Évêque dépendant de la commune de MACEY soit transférée vers la commune de SAINT-LYE.

ARTICLE 2

Un avis au public relatif à cette enquête sera publié à la diligence des maires concernés sur le territoire de leur commune et, notamment à proximité de la fraction communale impactée, par voie d'affiches et, éventuellement, par tous autres procédés, huit jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Cette formalité sera justifiée par la production d'un certificat d'affichage par les maires concernés.

De plus, un avis sera également publié, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours suivant le début de celle-ci.

ARTICLE 3

Monsieur Jean-François JACQUOT, ingénieur divisionnaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 4

Les pièces du dossier d'enquête seront déposées en mairies susvisées pendant toute la durée de l'enquête.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture au public des mairies, à savoir :

Mairie de MACEY

- le lundi de 9h15 à 12h00 et de 14h15 à 18h00
- le mardi de 14h00 à 19h30
- le mercredi de 9h15 à 12h00
- le jeudi de 9h15 à 12h00
- le vendredi de 9h15 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.

Mairie de SAINT-LYE

- du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

ARTICLE 5

Préalablement à la date d'ouverture de cette consultation, les registres d'enquête déposés en mairie seront cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur.

ARTICLE 6

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations :

- à la mairie de MACEY le mardi 27 décembre 2016 de 16h30 à 19h30,
- à la salle polyvalente de GRANGE-L'ÉVÊQUE le 4 janvier 2017 de 14h30 à 17h30,
- à la mairie de SAINT-LYE le 13 janvier 2017 de 14h30 à 17h30.

Pendant le délai de l'enquête, les observations sur le projet pourront également :

- soit être consignées par les intéressés sur le registre correspondant ouvert dans chacune des mairies aux jours et heures d'ouverture habituels au public ;
- soit être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de MACEY ou de SAINT-LYE lequel les annexera aux registres déposés en ces mêmes mairies.

ARTICLE 7

A l'expiration du délai d'enquête, le registre déposé dans chaque mairie sera clos et signé par leur maire respectif qui le transmettra dans les vingt-quatre heures, avec le dossier d'enquête, au commissaire-enquêteur.

ARTICLE 8

Le commissaire-enquêteur examinera les observations recueillies et entendra toute personne qu'il jugera utile de consulter. Il établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

L'ensemble des dossiers et registres accompagné du rapport et des conclusions seront transmis à la préfète de l'Aube par le commissaire-enquêteur dans le délai de trente jours suivant la clôture de l'enquête.

La représentante de l'État transmettra une copie des pièces du dossier aux maires de MACEY et de SAINT-LYE.

Le rapport et les conclusions de l'enquête seront tenus à la disposition du public dans ces mairies et à la préfecture de l'Aube – bureau des élections, de la réglementation et des titres d'identité. Ils seront également publiés sur le site internet de la préfecture <http://www.aube.gouv.fr>.

ARTICLE 9

Les conseils municipaux des deux communes concernées délibéreront sur le projet après clôture de l'enquête et, au plus tard, à l'expiration du délai de deux mois suivant la réception du dossier transmis par la préfète de l'Aube et de l'avis de la commission consultative instituée par arrêté préfectoral du 4 novembre 2016.

A défaut, cet avis sera réputé favorable.

ARTICLE 10

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube, les maires de MACEY et de SAINT-LYE et le commissaire-enquêteur sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général



Mathieu DUHAMEL

INITIATIVE DES ÉLECTEURS DU HAMEAU DE GRANGE L'ÉVÊQUE

PARTIE DU TERRITOIRE DE MACEY

**EN APPLICATION DES ARTICLES L 2112 – 2 ET SUIVANTS
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**MODIFICATION DES LIMITES DU TERRITOIRE DE MACEY PAR RATTACHEMENT
D'UNE PORTION DE CE TERRITOIRE – HAMEAU DE GRANGE L'EVÊQUE –
À LA COMMUNE VOISINE DE SAINT LYE**

**CONSULTATION DES EVÊCHATS ELECTEURS INSCRITS SUR LA LISTE
ÉLECTORALE DE MACEY, DEMEURANT SUR LE TERRITOIRE DE CETTE
COMMUNE AU HAMEAU DE GRANGE L'EVÊQUE**

**DOSSIER PORTANT DESCRIPTION DE LA SITUATION INSTITUTIONNELLE
HISTORIQUE DU TERRITOIRE ET DE SA POPULATION**

MOTIVATIONS ET EFFETS ATTENDUS DU RATTACHEMENT A SAINT LYÉ

DÉPÔT EN PRÉFECTURE DE L'AUBE : MAI 2016

REPRÉSENTANT DES ÉLECTEURS : PHILIPPE FROMONT

SOMMAIRE

INFORMATIONS PRÉALABLES A LA CONSULTATION	p. 3
DES RÉSULTATS GARANTISSANT LA VALIDITÉ DE LA CONSULTATION	p. 3
LE CONTEXTE	p.4
BASE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONSULTATION DES ÉLÉCTEURS	p.5
OBJECTIF POURSUIVI	p.5
LE CARACTÈRE PARTICULIER DU TERRITOIRE ET SES SPÉCIFICITÉS	p.6
HABITAT, POPULATION, USAGE ET FONCTION DU TERRITOIRE	p.7
DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE ET DE L'ÉTENDUE DU TERRITOIRE PROPOSÉ	p.7
DU STATU QUO A LA MODERNISATION DU TERRITOIRE DE VIE	p.8
LES EFFETS ATTENDUS	p.9
LES TAUX D'IMPOSITION, LE BUDGET DE FONCT.LA DETTE	p.10
IMPACT BUDGÉTAIRE DU RATTACHEMENT POUR LA COMMUNE DE MACEY	p.11
ÉVOLUTION DES DONNÉES DE GESTION FINANC.SUR DIX ANS	p.12
LES BIENS DÉTENUS PAR MACEY SUR LA PORTION DU TERRTOIRE	p.13
LES BIENS DE MACEY SUR LE TERRTOIRE DE SAINT LYÉ	p.13
SUITE DU DOCUMENT :	
PRÉSENTATION TOPOGRAPHIQUE ET CADASTRALE DE LA PORTION DE TERRITOIRE PROPOSÉE AU RATTACHEMENT	
PRISES DE VUES AU PÉRIMÈTRE DE LA PORTION DE TERRITOIRE – 10 PHOTOS PÉRPHÉRIQUES	
LES FICHES DE CONSULTATION PORTANT LES SIGNATURES D'APROBATION	
ANNEXES :	
DOCUMENTS OFFICIELS /ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX – PÉRIODE 2011/2016	

INFORMATIONS PRÉALABLES A LA CONSULTATION

Les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune de Macey, demeurant au hameau de Grange l'Evêque, sont concernés par la consultation dite d'initiative, ayant pour objectif le rattachement d'une portion de ce territoire à la commune voisine de Saint Lyé .

Ils représentent ensemble une population d'environ 250 habitants.

Pour les électeurs appelés à se prononcer, trois étapes d'informations ont été conduites à leur intention :

- 1) Le compte rendu des entretiens entre la délégation de l'APGE et monsieur Mathieu Duhamel, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aube, a été remis aux électeurs consultés.
- 2) Les journaux locaux –L'EST ECLAIR et LIBERATION CHAMPAGNE, ont fait écho de la décision de madame la Préfète de l'Aube à l'origine de la reprise d'une nouvelle consultation.
- 3) L'APGE a organisé une réunion d'information le 20 mai 2016, tous les électeurs ont reçu une invitation déposée à chacune de leur adresse.

UNE INITIATIVE CONDUITE CONFORMEMENT AUX TEXTES DES RÉSULTATS GARANTISSANT LA VALIDITÉ DE LA CONSULTATION

La consultation des électeurs s'est déroulée sur trois semaines entre le cinq et le vingt huit mai 2016. Le vingt mai une réunion ouverte à tous a permis de débattre de l'ensemble des effets attendus du rattachement.

Au dernières élections municipales de 2014 , la portion de territoire dépendant de la commune de Macey, proposée au rattachement, comprenait 170 électeurs, 96 ont signé la consultation avec avis favorable au rattachement soit 56,47 % . Ces avis favorables sont portés sur les neuf listes d'émargement intégrées au présent document.

Les démarches ont été conduites par messieurs :

Bourdouleix René , 33 les dagues CE n° 18

Fromont Philippe , 37 les dagues CE N°64

Hanssens Yvon , 1 Domaine de Bel Air CE N° 79

Raudin Patrick , 22 les Dagues CE N° 141

LE CONTEXTE

Le Hameau de Grange l'Evêque est situé en zone rurale ouest de Troyes. Il est resté sous statut de hameau après la révolution française, malgré les deux décrets conséquents portant création des communes. Cette état fut longtemps admis par les citoyens car au 19^{ème} siècle le hameau ne comprenait qu'environ 35/40 feux .

Les motivations ont évoluées vers 1960 car le site fut prisé par les populations, citadines et rurales. Au cours des années 80 environ 180 habitations constituaient l'urbanisation du hameau .

Au cours de cette période les questions d'organisation urbaine et administrative du village surgissent. Les villageois font valoir aux autorités la nécessité d'une évolution institutionnelle en demandant la création d'une commune, dans un soucis d'égalité de pouvoirs et de moyens avec les quelques 450 communes du département. Cette demande ne sera pas entendue.

Un Syndicat intercommunal fut créé au départ ses compétences portaient sur la gestion et les investissement. Cependant à la demande de la commune de Macey, la compétence « investissement » sera supprimée quelques années plus tard (Annexe N° 1 : arrêté préfectoral N° 10-0404 du 16 Février 2010).

En 2009 Les villageois reformuleront une demande de création de commune en application des articles L 2112- 2 et suivants du CGCT. Le hameau compte alors 230 habitations – 240 en 2016- pour une population d'environ 600 habitants.

Les deux consultations successives, rendues obligatoires par les textes, recueilleront en 2009 comme 2010 , 97% d'avis favorables .

En 2011 l'APGE fut créée afin d'assurer une représentation plus étendue des Evêchats, avec pour mission essentielle la promotion du village au rang institutionnel qu'il mérite.

En 2012 le préfet prendra un arrêté d'enquête publique- n° 2012354 – 0003 – (annexe N° 2) celle –ci se déroulera durant 16 jours du 18 janvier au 2 février 2013.

En 2013 le préfet prendra un arrêté N° 2013114 – 0011 (annexe N° 3) conséquent à l'organisation des élections en vue d'élire la commission consultative les 30 juin et 7 juillet 2013, laquelle rendra un avis favorable à la création d'une commune.

Satisfait de cette évolution les villageois apprendront, par lettre émanant du préfet – monsieur Christophe Bay – (annexe N° 4) qu'une décision du Conseil d'Etat, de portée générale, entravait toutes possibilités de modification des périmètres des circonscriptions électives au cours de l'année précédent un scrutin.

Les scrutins, municipal de 2014, départemental en 2015, mettront les Evêchats en attente jusqu'en 2016, précisément le 3 mars date à laquelle Madame La Préfète de l'Aube, Isabelle Dilhac, fera connaître sa décision de refus de création d'une commune au village de Grange L'Evêque(annexe N° 5).

Constatant l'échec de la procédure conduite sept années durant, le conseil d'administration de l'APGE s'est tourné vers la seule évolution possible, la réunification des deux parties du village et le rattachement de l'ensemble à la commune de Saint Lyé. Le conseil municipal de cette commune ayant pris une délibération favorable en ce sens le 9 juillet 2015.(annexe N° 6).

Une délégation du bureau de l'APGE est allé développer cette position devant monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aube le 20 avril 2016.

En conclusion des échanges, le secrétaire général affirma à la délégation que l'orientation évoquée relevait de l'application des articles L 2112-2 et suivants, qu'il s'agissait d'une nouvelle procédure dont l'initiative revenait au conseil municipal de la commune d'accueil et aux électeurs inscrits dans la portion de territoire de la commune appelée à être rattachée à la commune voisine.

BASE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONSULTATION DES ÉLECTEURS

La consultation envisagée s'appuie sur les textes introduits au sein du Code Général des Collectivités Territoriales. Les textes donnent la possibilité aux électeurs d'un territoire donné d'organiser, à leur propre initiative, une consultation sur un sujet ayant un rapport direct avec l'organisation des territoires sur lequel ils exercent leur pouvoir d'électeur.

Le résultat de cette consultation est transmis au représentant de l'état, lequel après examen prend la décision qu'il pense juste, conforme aux textes et aux pouvoirs que sont les siens.

Bien entendu il n'est pas tenu de répondre favorablement aux objectifs poursuivis par les électeurs participants à la consultation, quand bien même ces mêmes électeurs saisissent ce mode de consultation pour exprimer leur attente dans un objectif clairement énoncé.

OBJECTIF POURSUIVI

S'agissant d'une consultation initiée par les électeurs de Grange l'Evêque demeurant sur la portion du territoire du hameau dépendant de la commune de Macey, l'objectif porte sur le rattachement de cette portion du territoire de Macey à la commune de Saint Lyé.

Cette évolution administrative a pour but de mettre fin à la séparation du hameau en deux parties administratives distinctes, l'une de Saint Lyé, l'autre de Macey.

Ce rattachement emporte des modifications de périmètres et de surfaces des territoires avec les conséquences induites d'administration, de gestion, de recettes et de charges financières. Ces conséquences font l'objet d'une approche non exhaustive dans les paragraphes explicatifs de ce document.

ORGANISATION LOCALE DE LA CONSULTATION

Les électeurs de la portion de territoire communal, en l'occurrence de la partie de Grange l'Evêque dépendant de Macey, doivent organiser et réaliser, eux mêmes, la conduite de cette démarche. L'énoncé de l'objectif poursuivi, les aspects matériels, administratifs, l'action en elle même relèvent de leur propre et indépendante volonté d'agir.

La méthode leur appartient. C'est ainsi que dans le cas présent des électeurs de cette portion du territoire de Macey, il leur revient de désigner ceux parmi eux, volontaires, pour accomplir l'ensemble des démarches.

Les électeurs volontaires sont nommés dans le chapitre précédent « » et sont cités les numéros de leur carte d'électeur. Ils ont l'expérience de la procédure précédente.

LE PÉRIMÈTRE DE CETTE PORTION DE TERRITOIRE PROPOSE AU RATTACHEMENT

Les électeurs concernés par la consultation ont, dans leur majorité, connaissance des étapes précédentes engendrées par la procédure de création d'une commune.

Lors de l'enquête publique de 2012 un périmètre était proposé, présenté sur plan consultable par les électeurs comme futur périmètre de la commune à créer.

Il apparaît, en 2016, que le périmètre à définir pour le territoire de rattachement, doit être étudié dans la perspective d'un rattachement et non d'une création de commune.

D'autre part les orientations actuelles de la politique de préservation des territoires et de leurs spécificités, reprises dans les documents d'urbanisme, notamment les PLU et leurs annexes traitant du développement durable, le Schéma de Cohérence Territoriale dont les orientations sont opposables, sont autant d'outils indicateurs de dispositions qu'il y a lieu d'observer dans la définition d'un territoire de vie.

C'est donc par une actualisation aux grands principes d'organisation et de gestion du territoire que le périmètre de la portion de territoire à rattacher est à tracer.

LE CARACTÈRE PARTICULIER DU TERRITOIRE ET SES SPÉCIFICITÉS.

LA TOPOGRAPHIE,

La topographie de cette portion de territoire est très chahutée. Elle interpelle et surprend les habitants de la région par la transition rapide entre la platitude de la plaine de Troyes et de Champagne et les coteaux de Grange l'Evêque, annonciateurs et précurseurs du vignoble de Montgueux.

De la limite Est de ce territoire, rue de l'Entente, aux limites ouest proposées, le plateau de Mesnil Vallon ou la crête du Noyer du Guet, la différence d'altitude est de 40 à 50 mètres pour une distance d'environ 1 km. La pente soutenue de 4% fait se converger les différents canaux de ruissellement vers le point bas du village, l'habitat, les écoles... des replats accentuent la pente en certains autres points, pentes qui atteignent parfois 8%.

Cette particularité du site appelle une politique de prévention, de précaution contre les ruissellements, à cet égard la conservation des bois et taillis couvrant les pentes est essentielle.

Les mouvements naturels du territoire impliquent une observation cohérente et une gestion coordonnée du site dans ses deux parties, urbaine et boisée.

Les espaces non urbanisés retenus, présentent des couvertures en taillis ou sapins sans valeur économique mais présentant une valeur environnementale de protection de l'habitat contre des précipitations d'importance décennale ou centenaire ainsi que des activités de production agricole.

Ces espaces devront être classés, protégés, lors de la révision du PLU rendue obligatoire pour son harmonisation avec le Schéma de Cohérence Territoriale –SCOT – de la région troyenne approuvé en 2012.

HABITAT, POPULATION, USAGE ET FONCTION DU TERRITOIRE

La limite séparative des territoires urbanisés de Macey et de Saint Lyé, au centre du hameau de Grange l'Evêque, est représentée par la rue de l'Entente.

C'est aussi une limite naturelle, la grande plaine d'alluvion du lit majeur de la Seine s'étend en plateau jusqu'à la rue de l'Entente. Au delà s'étend le territoire de Grange l'Evêque dépendant de la commune de Macey.

Au 19^{ième} siècle et bien avant, dès que les mouvements naturels devenaient trop escarpés aucun habitat ne s'y installait. On y cultivait la vigne, les vergers puis les pentes et fondrières étaient couvertes de taillis et sapinières jusqu'à ce que l'on retrouve le plateau de Mesnil Vallon où l'agriculture reprend ses droits.

Certes la pauvreté agronomique des sols n'incitait pas à l'implantation de cultures vivrières ou à l'élevage, mais la sagesse de la population était de se protéger des tourments climatiques, notamment des orages ravageurs des récoltes installées sur les replats intermédiaires.

Au 19^{ième} siècle toujours, cette portion du territoire était peu urbanisée. Les quelques fermes et maisons d'ouvriers et artisans étaient essentiellement implantées le long de la rue de l'Entente et de la route de Trainel.

En observant l'architecture des constructions, les matériaux utilisés on dénombrait au début du 21^{ième} siècle 5 constructions de ce type, certes les guerres et les incendies sont responsables de quelques destructions mais cette présence, en 2016, donne une idée de ce qu'était la faible population rurale au cours des siècles passés.

Les années 60 ont très vite contribué à un développement rapide, voir exponentiel des constructions. Les particuliers ont implanté leurs habitations dans les jardins et près le long des routes, puis une urbanisation organisée, professionnalisée fut à l'origine des lotissements des Dagues et de Bel Air, soit 57 et 13 habitations, 70 maisons sur la centaine que constitue, en 2016, la partie urbaine du territoire de rattachement.

DÉFINITION DU PERIMÈTRE ET ÉTENDUE DU TERRITOIRE PROPOSÉ AU RATTACHEMENT

Les limites proposées du territoire, son étendue, ne sont pas définies sur des critères de capacité d'urbanisation, mais sur une identification physique, topologique et pédologique cohérente mettant en jeu :

- la sauvegarde de ses spécificités, l'assurance de leur maintien en terme de développement durable,
- l'observation de critères mettant le secteur urbanisé au cœur du milieu naturel, à l'abri de circonstances climatiques ravageuses, des contraintes qu'entraînent les activités économiques, notamment agricoles, les grands espaces environnants dépendant de cette activité.

Cette démarche implique une transcription lisible des limites du territoire, repérables sur les documents cadastraux détaillés ci-dessous :

A) -Les sections et feuilles cadastrales retenues dans leur totalité :

- section AD, partie centrale urbanisée de la portion du territoire proposée au rattachement,

- section ZP – feuilles 1 et 2 en partie urbanisées comportant une petite zone agricole dont la maîtrise doit rester attachée et confondue avec la zone urbanisée, des ruissellements en provenance du versant nord de Montgueux étant toujours possibles car déjà constatés lors de pluies torrentielles.

- section A – feuille n° 1 et 2 (partiellement urbanisée) avec les prolongements boisés, à protéger.

- section ZO pour sa cohérence avec les bois situés en feuille A 2, vers le Nord Est afin de réaliser une continuité avec les limites actuelles du territoire de Saint Lyé sur lesquelles elle s'adosse.

b)-Les sections cadastrales retenues pour partie seulement :

- section ZD pour son seul secteur Nord Est urbanisé portant le lotissement des Dagues.

- section B en sa partie Sud Est portant le bois du Noyer du Guet, zone qui a vocation à protéger le lotissement des Dagues des effets produits par l'exploitation agricole de la grande plaine Ouest, comme cela est retenu au sein du SCOT.

-section ZI pour sa partie aboutissant sur la limite ouest de la section ZP au nord du chemin agricole.

Cet assemblage cadastral s'étend et se développe en toute cohérence sur des espaces majoritairement boisés identifiants le village par sa topographie escarpée(annexe plans et cartographie) mais aussi relève d'une certaine géométrie illustrant le futur périmètre de Saint Lyé en évitant des enchevêtrements irrationnels.

DU STATU QUO A LA MODERNISATION DU TERRITOIRE DE VIE

Depuis des décennies les autorités en charge d'une éventuelle évolution du statut du village ont raisonné sur des bases administratives, réglementaires et financières.

Certes une communauté villageoise à besoin de règles, d'administration, de moyens financiers dont elle se dote d'ailleurs par l'impôt qu'elle produit.

Cependant avant d'aborder les moyens, services, investissements que la communauté réclame avec insistance depuis des décennies il existe un préalable d'ordre humain et social.

Ce sont les piliers essentiels à la vie de chacun générés par son environnement, la vie en communauté villageoise et les moyens qui la permette, la développe.

Le chien qui aboie, le coq qui chante, les enfants qui jouent, les voisins qui rentrent du travail, les lumières qui s'allument ne sont pas des éléments qui fondent, équilibrent, produisent une vie sociale lorsqu'ils émanent d'une famille demeurant à 6 kms de là mais bien lorsqu'ils révèlent une présence voisine.

Par extension à Grange l'Evêque, l'animation communautaire qui produirait de une vie sociale humanisée est d'abord celle de la proximité, la proximité s'entend celle du village !

LES EFFETS ATTENDUS

Sur ces bases humaines et sociales sont abordés les effets attendus qui ne sont que des corrections aux manquements subis depuis des décennies.

1) La vie villageoise, municipale et administrative.

En premier lieu la création d'une unité villageoise par le regroupement des deux parties du hameau, la suppression de deux codes postaux pour un même village.

En second lieu plus d'appartenance à une seule autorité municipale avec laquelle les échanges seront productifs.

En troisième lieu une animation municipale dynamique.

En quatrième lieu, une présence administrative essentielle pour une communauté villageoise, en restant modeste un certain nombre d'heures de secrétariat civil administratif est attendu.

2) La vie institutionnelle

Les élections pourront s'organiser autour d'un seul bureau de vote et non deux bureaux dans la même salle, sélectifs par obligation de ceux d'en haut, de Macey, de ceux d'en bas de Saint Lyé.

3) Les investissements

La population n'attend pas de réalisations ostentatoires ! Concernant les équipements immobiliers la rénovation d'une salle de secrétariat répondant aux normes du code du travail et aux accès handicapés est prioritaire ainsi que l'entretien suivi des écoles.

Les attentes les plus ardentes portent sur les voiries à l'abandon depuis toujours. Il est urgent de stopper la dégradation des rues Effeil, Coquelet, George Brassens et Entente.

Pour trois d'entre elles, Cocquelet, Brassens et Entente leur prolongement, en attente depuis des années, est urgent à réaliser afin que les habitations soient desservies par une voirie praticable. On ajoutera que la voirie du lotissement Des Dagues a maintenant plus de quarante ans sans qu'aucun travaux de maintenance ne viennent prolonger son état et sa praticabilité.

4) La sécurité des Evêchats

Les investissements de sécurité physique de la population, par une meilleure maîtrise du trafic routier sont urgents. Alors que les CD 15 et 60 traversent tout le village et portent une intense circulation, aucun dispositif matérialisé n'est implanté contrairement à ce qui est observé dans tous les villages.

Enfin le centre de première intervention des pompiers de Saint Lyé devra donner aux pompiers bénévoles du village les moyens matériels d'intervention pour l'accomplissement de leur mission de sécurité des personnes et des biens.

Il s'agit là des effets attendus par une mise en œuvre urgente comblant les déficits produits par un abandon institutionnel historique.

5) Le Plan Local d'Urbanisme

Le législateur incite à l'élaboration des PLU pour une politique d'aménagement urbain qualitative. Les SCOT sont devenus opposables et les communes sont dans l'obligation de s'y conformer. Le village de Grange L'Evêque, 240 maisons, 600 habitants, est affligé de deux PLU distincts, chaque commune élaborant son PLU et ses règlements. C'est ainsi que la portion haute se voit appliquer le PLU de Macey, la partie basse le PLU de Saint Lyé.

En 2015 la commune de Saint Lyé a engagé la révision de son PLU afin de le rendre compatible avec le SCOT. Cette révision s'arrête à la rue de l'Entente... la commune de Macey ne prévoyant pas la mise en conformité de son PLU. (lettre de la Direction des Territoires – annexe 7).

Le SCOT a planifié, pour le hameau, en ses deux parties, considérées comme une seule unité urbaine une ouverture à l'urbanisation de 4 hectares à l'horizon 2020.

Cette décision de bon sens voit son application soumise au désordre institutionnel actuel. Il se peut en effet que toute demande de permis de construire soit soumise à la règle de compatibilité avec le SCOT... en droit administratif qu'en sera-t-il ?

L'urgence tient du rattachement rapide de la portion du territoire de Macey à la commune voisine, le bon sens voudrait que Saint Lyé puisse étendre la révision de son PLU sur l'ensemble du village.

6) Conséquences et effets de la dissolution du Syndicat Intercommunal

Le syndicat avait compétence, il y a quelques années, en fonctionnement et investissement, cette dernière compétence fut supprimée à la demande de la commune de Macey.

Employeur de deux salariés se livrant aux activités d'entretien des portions de territoire des deux communes, la dissolution entrainera la reprise des salariés par les communes qui auront chacune à entretenir leur partie. Cependant afin d'accomplir leur tâches diverses d'entretien, les salariés disposaient des équipements utiles (tracteur/tondeuse/véhicule...) propriété du syndicat. La dissolution entrainera la liquidation des biens du syndicat...

Par ailleurs l'article 2 des statuts précise que le SIGE dispose de la compétence en matière d'administration et d'entretien des écoles, sa dissolution implique une substitution de compétence par une commune, laquelle ? Saint Lyé est la commune qui porte les écoles de Grange l'Evêque.

Le rattachement de la portion de territoire de Macey à la commune de Saint Lyé, dans les meilleurs délais, apportera une clarification efficace à ces situations prévisibles.

LES TAUX D'IMPOSITION – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT- LA DETTE

FISCALITÉ 2014	MACEY	SAINT LYE
Taxe d'habitation	28,82%	25,41%
Taxe sur le foncier bât	31,87%	24,96%
Taxe sur le foncier non bâti	35,80%	22,01%
Taxe CFE	22,28%	20,79%
<p>➤ -----</p>		

COMPTE ADMINISTRATIF 2014		
Recettes de fonctionnement :	617000 €	2180000 €
Charges de fonctionnement	483000 €	1714000 €
Excédent budgétaire : exercice 2014	134000 €	465000 €
Encours de la dette au 31 décembre 2014	1392000 €	1533000 €
% des charges sur recettes	78,28%	78,62%
% excédent budgétaire sur recettes	21,71%	21,33%
% encours de la dette sur recettes de fonct.	225,6%	70,32%

IMPACT BUDGÉTAIRE DU RATTACHEMENT A SAINT LYÉ POUR LA COMMUNE DE MACEY

Lors du projet de création d'une commune à Grange l'Evêque – procédure close par la décision de la préfète de l'Aube- la Direction des Finances Publiques de l'Aube avait réalisé une étude d'impact budgétaire et fiscal sur la base d'éléments de fiscalité appliqués en 2011.

Il ressortait de cette étude que la commune de Macey, pour sa partie de Grange l'Evêque, voyait son produit fiscal réduit de 110 000 € passant de 454 446 à 343 520 €.

Concernant les recettes il faut estimer la réduction de la dotation de l'état par application de la règle de trois. En 2011 la dotation perçue fut de 147000 € pour 878 habitants. La population de Grange l'Evêque , partie Macey, étant approximativement de 250 habitants, la réduction porterait sur 147 000 : 878 X250 soit 41856 €.

La réduction des recettes, estimée sur l'exercice 2011, aurait été de : produit de l'impôt – 110 000 + réduction de la dotation de 41856 € soit un total 151856 €.

La réduction des charges conséquence au rattachement doit être estimée sur les postes suivants ;

- Participation au budget du SIGE : - 44000 €,
- Effet sur les charges dites de contingent, lesquelles étaient de 163000 €. La méthode de calcul utilisée consiste à déduire d'abord 44000 € versés au SIGE, soit un solde de 119000 € sur lequel est appliqué la règle de trois : 119000 : 878 x 250 soit une réduction de 33883 € .

La réduction des charges sur ces deux poste est évaluée à : 44000 + 33883 = 77883 €.

La charge administrative sera également allégée mais non proportionnellement au 27% de réduction de population. L'hypothèse toute arbitraire avancée porte sur la réduction d'un quart de poste soit environ 8000 euros

La réduction des charges est estimée à :

SIGE :..... – 44000 €

Contingent : - 33883 €

Administration : - 8000 €

TOTAL -85883 €

impact recettes/dépense sur le budget de la commune de Macey, découlant du rattachement.

Perte de recettes- 151856 €

Réduction des dépenses :.....- 85883 €

Excédent budgétaire net issue de Grange l'Evêque . 65973 € valeur 2011 = impact réel de la perte.

- évalué en % :

- recettes/Grange l'Evêque sur recettes totales de Macey $151856/603000 = \dots 25,18\%$

- dépenses/Grange l'Evêque sur dépenses totale Macey : $85883 / 488000 = \dots 17,59\%$

- excédent/Grange l'Evêque sur excédent budgétaire Macey $65973/115000 = 57,36\%$

La population de Grange l'Evêque a produit et servi pendant de nombreuses années la majeure partie de l'excédent budgétaire de Macey .

Le rattachement de Grange l'Evêque à la commune voisine produit, en post rattachement, la situation financière suivante pour la commune de Macey

Recettes :466880 €

Dépenses :398000 €

Excédent :68880 €

Afin de retrouver le niveau d'excédent budgétaire obtenu en période de pré-rattachement les charges devront baisser de 3% par an pendant 5 ans.

Une expertise de la **gestion financière de la commune de Macey** au cours des dix derniers exercices, à partir des comptes administratifs, produit les résultats ci-dessous, comparativement aux communes de la même strate de population :

EVOLUTION DES DONNÉES DE GESTION FINANCIÈRES SUR DIX EXERCICES -2005/2014

	2005	2014	%	PAR HABITANT 2004	PAR HABITANT 2014	%
Population	763	916	+ 20	-	-	
Produit	443 k€	617 k€	+ 39	581 €	673 €	+ 16
Charges	372 k€	483 k€	+ 30	487 €	528 €	+ 8,5
Résultat	71k€	134 k€	+ 89	93 €	146 €	+ 57

Commentaires :

- la commune de Macey a bénéficié d'une progression de 20% de sa population en dix ans ce qui lui a procuré, avec une augmentation des taux de fiscalité locale, une amélioration de ses recettes de 39%.

Cependant les charges ont progressé de 30% alors que de nombreuses communes de la région ont maintenu cette progression à 15%.

Cet écart de résultat de gestion représente 56 000 euros de dépenses supplémentaires à la norme locale.

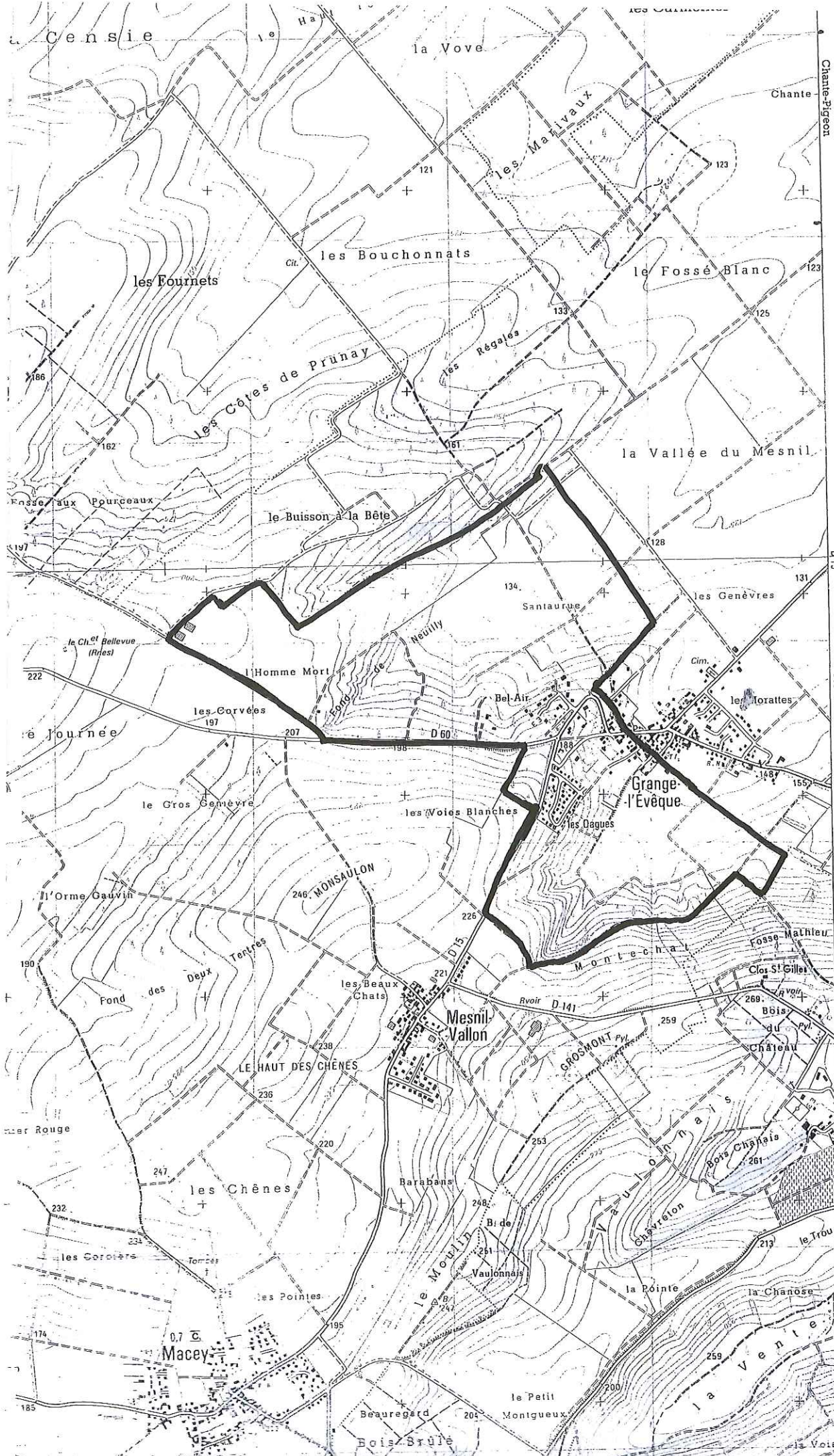
Les charges de la commune de Saint Lyé ont progressé durant cette même période de 15%, une gestion de même qualité aurait permis, à la commune de Macey, de dégager 560 000 € utiles à l'amortissement de la dette.

**REPRÉSENTATION DE LA PORTION DE TERRITOIRE DE MACEY
PROPOSÉ AU RATTACHEMENT A LA COMMUNE DE SAINT LYÉ**

TOPOGRAPHIE DU TERRITOIRE
CARTE IGN N° 2717 E

SECTIONS CADASTRALES DE RATTACHEMENT
CADASTRE.GOUV

PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE
COOGLE MAPS



Chante-pigeon
1073
1072
53,70gr
1071
1070
1069
1068
1067

D 15
D 60
D 141
D 91 la Trou du Truchet
la Voie Crou

les Bouchonnats
le Fossé Blanc
la Vallée du Mesnil
le Buisson à la Bête
Santaurque
les Genévres
les Torattes
Grange-l'Evêque
les Oagues
Monsaulon
Montechal
Fosse-MaChieu
Clos-S'Gillet
Bois du Pyl
Château
Bois Charais
le Trou
la Chanose
la Vente
le Petit Montigieux
Beuregard
Bois Brûlé

les Fournets
les Côtes de Prunay
les Régales
le Homme Mort
les Corvées
le Gros Cimetière
l'Orme Gauvin
Fond des Deux
les Chênes
les Serpières
les Points
Macey

121
123
125
133
134
131
197
207
198
226
221
238
236
247
232
174
185

5370
5371
5372
5373
5374
5375
5376



© IGN 2016 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

[legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

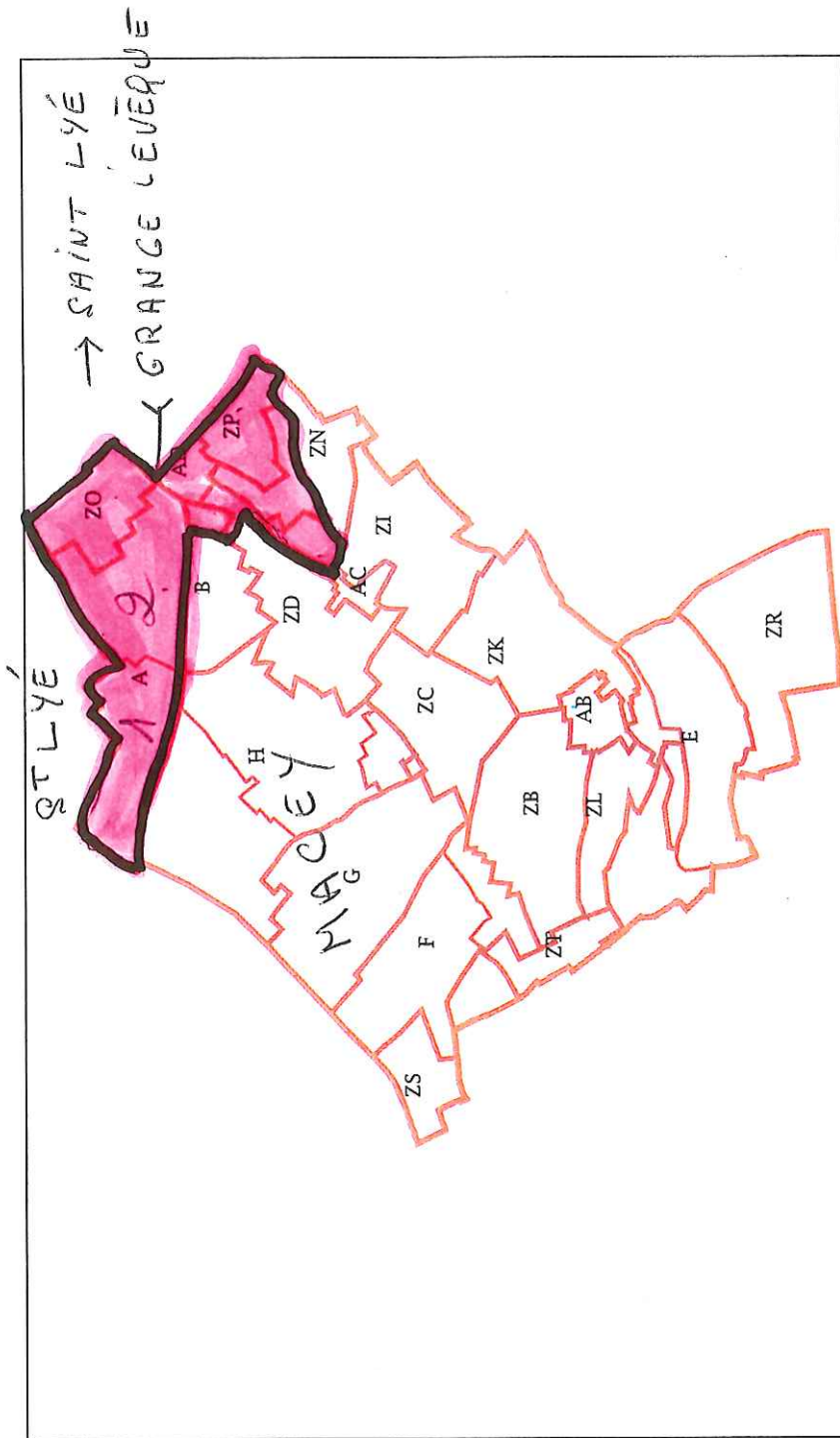
Longitude :

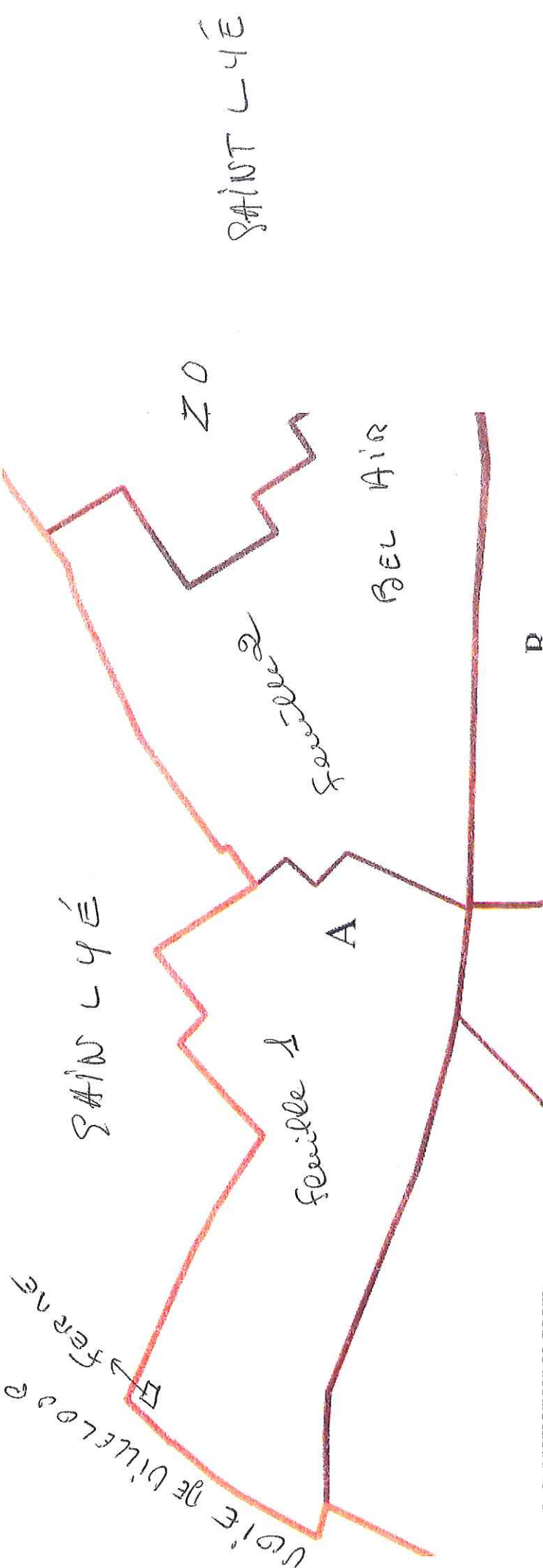
3° 55' 49.3" E

Latitude :

48° 19' 12.8" N

<http://www.geoportail.fr/>





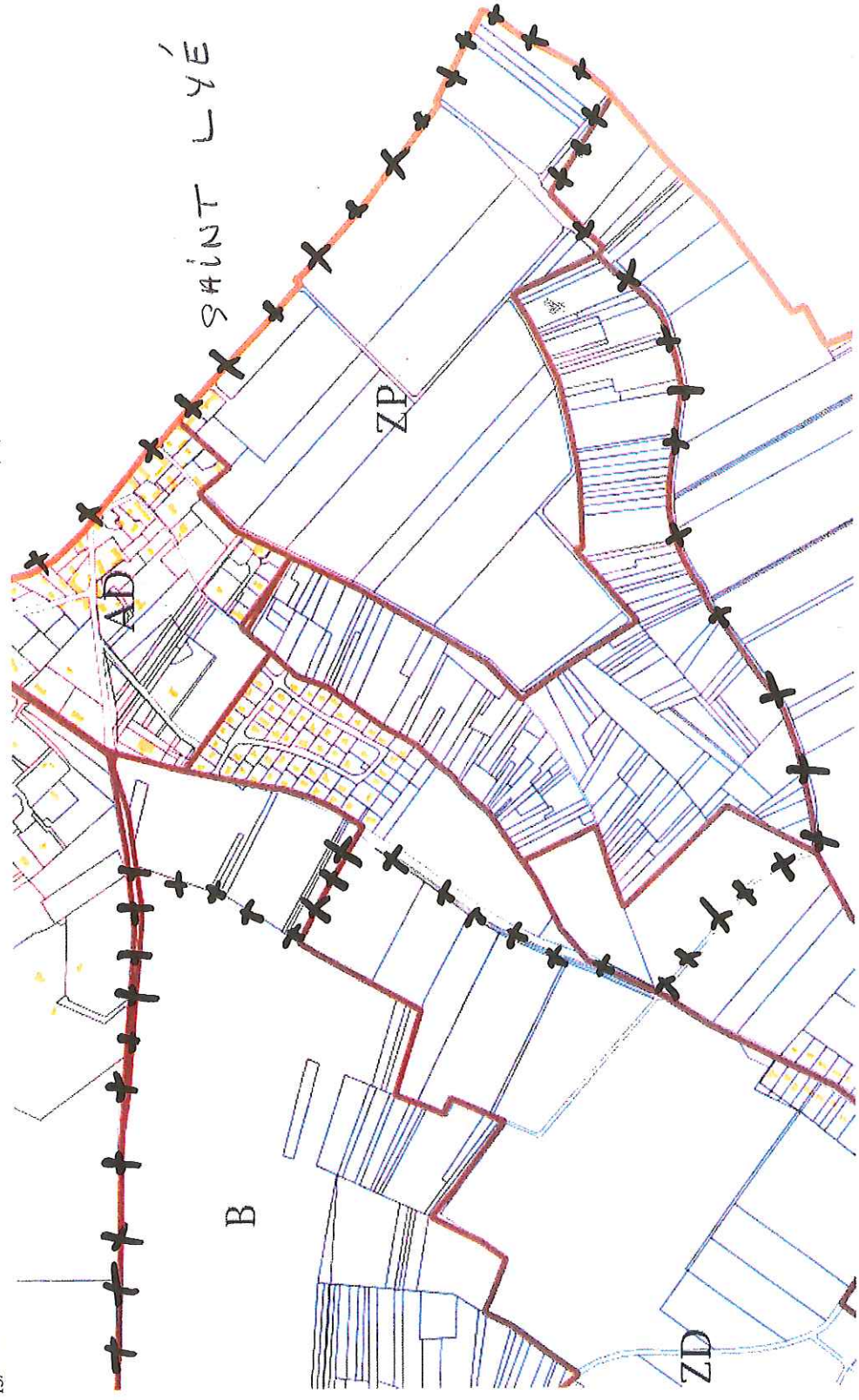
- > Memoriser ce zoom
- > Zoom mémorisé
- > Zoom précédent

Afficher un drapeau sur les parcelles en instance d'une mise à jour graphique

- outils simples
- outils avancés

S'informer

Imprimer



SAINT LYÉ

AD

ZP

B

ZD

S'informer

Imprimer

Légendes



**PRISES DE VUES
AU PÉRIMÈTRE DE LA PORTION DE TERRITOIRE DE RATTACHEMENT**

**PHOTOGRAPHIES PERMETTANT LA RECONNAISSANCE DE LA FONCTION DES ESPACES PAR
LEUR TOPOGRAPHIE ET USAGE – URBAIN/COUVERTS/COHÉRENCE D'ENSEMBLE**

PHOTOS PERSONNELLES DU RÉDACTEUR

LE PARCOURS PHOTOGRAPHIQUE AU PÉRIMÈTRE DE LA PORTION DE TERRITOIRE PROPOSÉE AU RATTACHEMENT. APERÇU DES ESPACES, DE LEUR COUVERTURE.

- 1)- EN ZONE OUEST DE LA PORTION DE TERRITOIRE DEPUIS LA ROUTE DE DIERREY, ON APERÇOIT LE BOIS DU NOYER A L'EST DE LA SECTION -B -.
- 2)- A L'EXTRÊME OUEST DE LA PORTION DE TERRITOIRE, LE BOIS DU FOND DE NEUILLY EN SECTION- A -, LE BOIS S'ÉTEND JUSQU'AU LOTISSEMENT DE BEL .
- 3)-DE RETOUR DE L'OUEST PAR LA ROUTE DE DIERREY , AL'HORIZON LA PLAINE DE TROYES ; DANS LA BASSÉE LE VILLAGE QUE L'ON DEVINE AU BOUT DU CHEMIN DE TRAINEL.
- 4)- DEPUIS LE PLATEAU DE MESNIL VALLON, HAMEAU AUQUEL ON TOURNE LE DOS POUR DÉCOUVRIR LA PLAINE ET L'AGGLOMÉRATION TROYENNE TANDIS QUE LE VILLAGE DE GRANGE L'EVÊQUE APPARAÎT, ENCAISSÉ, MAIS PROTÉGÉ PAR LES BOIS ET TAILLIS.
- 5)- DEPUIS LA COLLINE DE MONTGUEUX EN SON VERSANT NORD, GRANGE L'ÉVÊQUE A QUELQUES DIZAINES DE MÈTRES EN CONTREBAS. A L'HORIZON LA CRÊTE DE SAPINS S'ÉTIRE EN EXTRÊME OUEST DU TERRITOIRE DE SAINT LYÉ
- 6)-DEPUIS LA COLLINE DE MONTGUEUX UNE VUE DE TOUT LE HAMEAU, A DROITE LA PARTIE SAINT LYÉ, A GAUCHE LA PARTIE MACEY.
- 7)- DEPUIS LA COLLINE DE MONTGUEUX LA PARTIE DU HAMEAU –COMMUNE DE SAINT LYÉ, A L'HORIZON LA TRAME VERTE CONSTITUÉE DE SAPINIÈRE.
- 8)- VUE DU CENTRE DU HAMEAU ,FLECHÉE LA RUE DE L'ENTENTE ...
- 9)- LA RUE DE L'ENTENTE A L'INTERSECTION DU CD 60. A GAUCHE LA COMMUNE DE SAINT LYÉ QUI PORTE LES ÉCOLES AVEC TROTTOIR AMÉNÉGÉ, A DROITE LA COMMUNE DE MACEY .
- 10)- VUE DE LA PARTIE NORD DE LA SECTION -A - OU EST BLOTI LE LOTISSEMENT DE BEL AIR, SECTEUR BOISÉ EN SAPINIÈRE INTÉGRANT LE FOND DE NEUILLY , (VOIR PRISE DE VUE N° 2). A DROITE LA TRAME VERTE SUR LA COMMUNE DE SAINT LYÉ.
- 11)- LA ROUTE DE DIERREY LONGEANT LE FOND DE NEUILLY, AUX CONFINS, A L'EXTÉMITÉ DU BOIS SE TROUVE LA VOIE DE VILLELOUP.
- 12 & 12 BIS)- LA VOIE DE VILLELOUP MENANT A LA FERME BRUEDER, LAQUELLE SE TROUVE EN LIMITE OUEST DE LA SECTION –A 001 – TOUT DE SUITE DERRIÈRE LES BÂTIMENTS COMMENCE LE TERRITOIRE DE SAINT LYÉ. LA PHOTO 12 bis EST PRISE DEPUIS LE VOIE DE VILLELOUP , ELLE COUVRE LA SECTION –A-, A GAUCHE LA CRÊTE BOISÉE DE SAINT LYÉ, A DROITE LE FOND DE NEUILLY, A L'HORIZON LA COMMUNE DE SAINT LYÉ A PLUS DE HUIT KMS.





58



2



4



5



6





8

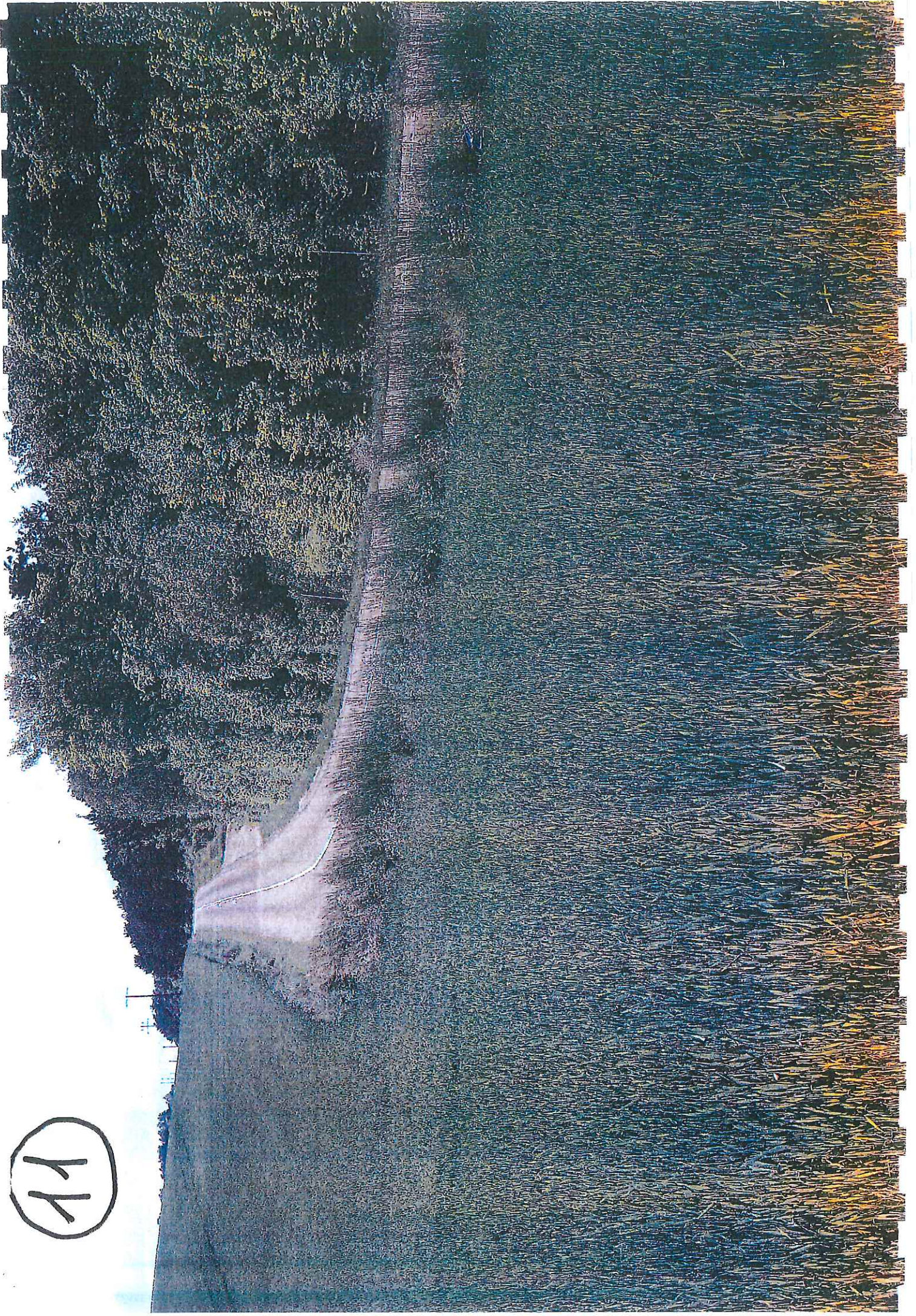


6

10



11



(12)



102 bis



**INITIATIVE DES ÉLECTEURS DU HAMEAU DE GRANGE L'ÉVÊQUE
PARTIE DU TERRITOIRE DE MACEY**

**EN APPLICATION DES ARTICLES L-2112-2 ET SUIVANTS DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**MODIFICATION DES LIMITES DU TERRITOIRE DE MACEY PAR RATTACHEMENT
D'UNE PORTION DE CE TERRITOIRE –HAMEAU DE GRANGE L'ÉVÊQUE-
À LA COMMUNE DE SAINT LYÉ**

PROJET DE PÉRIMÈTRE DE RATTACHEMENT

**LISTE EXHAUSTIVE DES PARCELLES À L'INTÉRIEUR DE CE PÉRIMÈTRE
DÉSIGNATION NOMINATIVE ET ADRESSE DE LEURS PROPRIÉTAIRES**

**PLANS CADASTAUX DES SECTIONS ////OU PARTIES DE SECTIONS//// CONCERNÉES PAR LE
RATTACHEMENT**

NOMBRE DE PARCELLES : 572

**LISTE DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES DÉTENUS PAR LA COMMUNE DE MACEY
SUR CETTE PORTION DE TERRITOIRE**

COLLECTE DES DONNÉES :

PHILIPPE FROMONT – PATRICK RAUDIN – LES DAGUES

SOURCES : SERVICES DU CADASTRE ET DES IMPÔTS FONCIERS JUILLET/AOÛT 2016

RÉDACTEUR :

YVON HANSSENS – 1, DOMAINE DE BEL AIR

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE AU DOSSIER DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE LE 31 MAI 2016

LISTE EXHAUSTIVE PAR SECTION DES PARCELLES PROPOSÉES AU RATTACHEMENT

SOMMAIRE

- SECTION AD : 138 PARCELLES -- LE CŒUR DU VILLAGE -----PAGES : de 1 à 5
Rattachement total
Section contigüe en sa limite nord au territoire de Saint Lyé
- SECTION ZP 25 PARCELLES- CONFINS DE LA RUE DE L'ENTENTE-----PAGE : ----- 6
Rattachement total
Section contigüe en sa limite nord au territoire de Saint Lyé
- SECTION B 9 PARCELLES ---- -LE NOYER DU GUET-----PAGE :-----7
Bloc ouest
Rattachement partiel
Ilot forestier de transition avec la plaine champenoise
- SECTION B 163 PARCELLES ---LA MONTAGNE DES DAGUES -----PAGES de 7 à 12
Bloc central
Rattachement total
Secteur sud des Dagues couvert de sapinières
- SECTION A 01-11 PARCELLES --- LE NORD DE LA VOIE DE VILLELOUP-----PAGE :-----13
Rattachement partiel
Assure la cohérence avec le territoire ouest de Saint Lyé
- SECTION A 02 -122 PARCELLES – BEL AIR et FOND DE NEUILLY-----PAGES : de 13 à 17
Rattachement total
Lotissement de Bel Air et prolongement au fond de Neuilly
- SECTION ZD 68 PARCELLES—LOTISSEMENT DES DAGUES-----PAGES : de 17 à 19
Rattachement partiel pour la partie urbanisée
Section enclavée au sein de l'unité territoriale proposée
- SECTION ZO 33 PARCELLES ---LA VOIE CHÈRE - PAGES -----PAGES de 20 à 21
Rattachement total
Section contigüe en sa limite nord au territoire de Saint Lyé
- SECTION ZI 3 PARCELLES – AU SUD DU PÉRIMÈTRE DE RATTACHEMENT-PAGE :----21
Rattachement partiel
Ferme le le périmètre sud par le chemin des merisiers.

Total parcelles : 572

LISTE DES BIENS IMMEUBLES DÉTENUS PAR LA COMMUNE DE MACEY SUR LA PORTION DE
TERRITOIRE DE RATTACHEMENT -----PAGE :---22

RATTACHEMENT DE LA PORTION DE TERRITOIRE DU HAMEAU DE GRANGE L'ÉVÊQUE DÉPENDANT DE LA COMMUNE DE MACEY

A LA COMMUNE DE SAINT LYÉ

LISTE EXHAUSTIVE DES PARCELLES CONCERNÉES PAR LE RATTACHEMENT

N° DANS LA LISTE --- SECTION/ N° CADASTRAL DE LA PARCELLE --- PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES

N°	AD	FEUILLE	PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES
1			
2			Mr et/ou Me Laurent Vittenet – 14, rue du 14 juin 1940 --Grange l'Evêque
3			id
4			id
6			Philippe Maucolot - 7, rue du 14 juin 1940 – Grange l'Evêque
8			id
9			Daniel Ulsas – 9, rue du 14 juin 1940 –Grange L' Evêque
12			Benoit Martin – 11, rue du 14 juin 1940 – Grange l'Evêque
13			Commune de Macey
17			Maurice Freulet-Etude de Maître Smaghe-30,Bd Gambetta-Troyes
21			Roger Chameriois – 5, RN 60 La Grange au Rez
26			Daniel Adam – 23, rue du Lieutenant Chavanat—Grange l'Evêque
29			Philippe Gavelle 14, rue de l'Entente – Grange l'Evêque
30			Commune de Macey
31			Michel Petit – 16, rue de l'Entente --- Grange l' Evêque
37			supprimée-nouvelle numérotation
38			Gérard Delfau-9, rue de l'Entente- Grangde l'Evêque
39			Maurice Freulet-Etude de maître Smaghe-30,Bd Gambetta-Troyes
48			Christian Cover – 6, rue Gustave Eiffel – Grange l'Evêque
51 a-b			id
52a-b-c			Maurice Freulet-Etude de Maître smaghe-30,Bd Gambetta-Troyes

N° DANS LA LISTE -----SECTION /N° CADASTRAL DE LA PARCELLE -----PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES-----

AD FEUILLE 01-----

21-----	53-----	Mr et/ou Me Maurice Freulet-Etude de Maître Smaghe-30, bd Gambette-Troyes-----
22-----	54-a-b-c-----	id -----
23-----	55-a-b-c-d-----	id -----
24-----	57-----	id -----
25-----	58-a-b-c-d-----	id -----
26-----	59-a-b-c-d-----	id -----
27-----	60-----	id -----
28-----	76-----	o -----
32-----	78-----	o -----
29-----	79-----	o -----
30-----	80-----	o -----
31-----	82-a-----	o -----
32-----	85-----	o -----
33-----	86-----	o -----
34-----	89-----	o -----
35-----	91-----	o -----
36-----	92-----	id -----
37-----	93-----	o -----
38-----	94-----	o -----
39-----	95-----	o -----
40-----	96-----	o -----
41-----	97-----	o -----
42-----	98-----	o -----
43-----	99-a-----	o -----
44-----	100-a-----	o -----
45-----	101-----	o -----
46-----	103-----	id -----
47-----	108-----	id -----
48-----	109-----	id -----

Georges Desmoulières-6,rue du 14 juin 1940-Grange l'Evêque-----
 Gérard Pettivard 1, rue George Brassens – Grange l'Evêque -----
 Frédéric Leclerc 1, rue du 14 juin 1940 -- Grange l'Evêque -----
 Gérard Pettivard 1, rue George Brassens - Grange l'Evêque-----
 Adriant Anita -- 1, Chemin de Trainel – Grange l'Evêque -----
 SCI Du Moulin/JF Mcquery-12,rue Gustave Eiffel-Grange l'Evêque-----
 Robert Jean Paul – 6, rue de l' Entente – Grange l'Evêque -----
 Christian Cover – 6, rue Gustave Eiffel – Grange l'Evêque -----
 Christian Cover – 6, rue Gustave Eiffel – Grange l'Evêque -----
 Maurice Freulet-Etude nmaître Smaghe-30 Bd Gambetta-Troyes---
 Philippe Lassaigue – 10, Chemin des Vignes – Grange l'Evêque -----
 Jean Marie Daubré – 12, Chemin des vignes – Grange l'Evêque -----
 Philippe Lassaigue – 10, Chemin des Vignes – Grange l'Evêque -----
 Jean Marie Daubré – 12, Chemin des Vignes—Grange lEvêque -----
 Patrick Amandry – 6, rue du 14 juin 1940 – Grange l'Evêque -----
 Claude Jeantet – 4, rue du 14 juin 1940 – Grange l'Evêque -----
 Georges Desmoulières-6, rue du 14 juin 1940- Grange l'Evêque-----

N° DANS LA LISTE -----SECTION/N°CADASTRAL DE LA PARCELLE-----PROPRÉTAIRES ET ADRESSES-----

AD FEUILLE 01

49		
50	110	Mr et/ou Me Georges Desmoulières-6, rue du 14 juin 194Grange l'Evêue
51	111	id
52	112	id
53	113	id
54	114	id
55	115	" Maurice Freulet-Etude de Me Smagge-30,Bd Gambetta-Troyes
56	116	id
57	118	id
58	119	id
59	120	id
60	121	id
61	122	id
62	123	id
63	124	id
64	125	id
65	126	id
66	127	" -----Commune de Macey
67	128	id
68	129	id
69	130	id
70	131	" -----Commune de Macey
71	132	id
72	134	-----Commune de Macey
73	136	" Nicole Paupe-19, rue Pierre Grosley-Troyes
74	137	" Jean Paul Robert - 6, rue de l'Entente - Grange l'Evêue
75	138	id
76	139	" Nicole Paupe -19, rue Pierre Jean Jean Grosley - Troyes
77	140	" Jean Paul Robert-6, rue de l'Entente - Grange L'Evêue
78	150	" Mariette Carré -5, Route Nationale -Montgueux
	152	" Alexandre Fromont-10, rue du 14 juin 1940 - Grange l'Evêue

AD FEUILLE 01

79	153	Mr et/ou Me Mariette Carré -5, Route Nationale -Montgueux
80	154	id
81	155	"
82	156	Alexandre Fromont-10, rue du 14 juin 1940- Grange l'Evêque
83	157	"
84	158	SCI du Clos-Lambert M. 9, rue Mandonnet-Sainte Savine
85	160	SCI Fantasia II- 10, rue du 14 juin 1940-Grange l'Evêque
86	161	"
87	162	Francis Caritte - 10, rue Gustave Eiffel - Grange l'Evêque
88	163	SCI du Moulin -12, rue Gustave Eiffel-Grange l'Evêque
89	164	Francis Carritte - 10, rue Gustave Eiffel - Grange l'Evêque
90	165	SCI du Moulin- 12, rue Gustave Eiffel-Grange l'Evêque
91	166	Solange Millet-9, rue du Cocquelet-Grange l'Evêque
92	167	Damien Morin - 9, rue du Cocquelet - Grange l'Evêque
93	169-a-b	Denis Protat - 5, rue du Cocquelet - Grange l'Evêque
94	171	SCI du Moulin -12, rue Gustave Eiffel-Grange l'Evêque
95	172	Fantasia II -10 rue du 14 juin 1940 -Grange l'Evêque
96	inexistante	Gérald Philippe- 11, rue du Cocquelet - Grange l'Evêque
97	173	"
98	175	Jacques Freulet-Etude de Maître Smaghe-30, Bd Gambetta-Troyes
99	176	Gérald Philippe - 11, rue du Cocquelet - Grange l'Evêque
100	182	"
101	183	SCI du Moulin- 12, rue Gustave Eiffel-Grange l'Evêque
102	184	Sébastien Dupond-29B-Avenue Roger Salengro-La Chapelle St Luc
103	185	SCI Du Moulin-12, rue Gustave Eiffel-Grange l'Evêque
104	186	"
105	187	Sébastien Dupond- 29B-Avnué Roger Salengro- La Chapelle St Luc
106	188	SCI Du Moulin-12, rue Gustave Eiffel-Grange l'evêque
107	189	"
108	192	Gérald Philippe-11, rue du Cocquelet - Grange l'Evêque Georges Desmoulières/J.Petiot-2, rue du 14 juin 1940-Grange l'Ev. -

N° DANS LA LISTE

SECTION/N° CADASTRAL DE LA PARCELLE

PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES

AD FEUILLE 01

109		
110	193	Mr et/ou Me- Georges Desmoulières/J.Petiot-2,rue du 14 juin1940- Grange l'Ev.
111	194	id
112	195	id
113	196	id
114	197	id
115	198	id
116	199	id
117	200	id
118	201	id
119	202	id
120	203	id
121	205	id
122	206	id
123	207	" Francis Vassereau- 3,Allée des Genèvres-Grange l'Eêque-St Lyé
124	208	" Jérémy Domingo- 6, Domaine des Belles Vues-Grange l'Evêque-
125	209	id
126	210	" Francis Vassereau-3, Allée des Genèvres-Grange l'Evêque-St Lyé
127	211	id
128	213	" Nicolas Gaudillat -180, Avnue Chomey de Mneuve – Troyes---
129	214	" Jérôme Corpel-55, Bd du 14 Juillet--- Troyes-----
130	215	" Magaly Ouanely et csts –Domaine Belles Vues –Grange l'Evêque-
131	216	" Nicolas Gaudillat-180, Avenue Chomey de Mneuve-Troyes-----
132	217	" Jérôme Corpel-55, Bd du 14 Juillet – Troyes-----
133	218	" -----commune de Macey-----
134	219	id
136	222	" Jérémy Serre/L. Balick- 3, rue Georges Brassens Grange l'Evêque-
137	223	" Christophe Froidevaux/A.Picard-5,rue Georges Brassens-Grge l'Ev
138	224	" Pascal Deguglielmo et csts 18, rue des Ormes- 10410 – Belley-----
	225	" Jérémy Serre/L.Balick-3,rue Georges Brassens- Grange l'Evêque---

N° DAS LA LISTE

SECTION/N° CADASTAL DE LA PARCELLE

PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES

ZP FEUILLE 01

1		
2	Mr et/ou Me Alain Adam – 5, rue de Champaubert – 51290 – Giffaumont	
3	" Simone Prenay – 31, rue Chavanat – Grange l'Evêque/St Lyé	
4	" " – AFR intercommunale de St Lyé	
5	" Bernard Gardavot- 15, rue des Hs de la Résistance – Saint Lyé	
6	" Yves Lassaigne et consorts- 10300 - Montgueux	
7	" Jean Marie Dravigny – 7, rue Chavanat – Grange l'Evêque/St Lyé	
8	" Yves Lassaigne et consorts – 10300 - Montgueux	
9	" Commune de Saint Lyé	
10	" Jean pierre Leroy/A M Chameroy-5 Route Nationale-Montgueux	
11	" Roger Chameroy et csts-5, Route Nationale Montgueux	
12	" Anne Marie Chameroy- 5,route nationale – Montgueux	
13	" – AFR de Saint Lyé	
14	" Martine Thierry- 9, rue d'Alsace Lorraine – Les Noës	
15	" – AFR de Saint Lyé	
16	" Jean Pierre Leroy- 5, route nationale – Montgueux	
17	" – AFR de Saint Lyé	
18	" Nicole Chutry – 1, rue Marcel Chutry –Grange l'Evêque/St Lyé	
19	" Danièle Sauvage -25, rue Guesnier -95420- Magny en Vexin	
20	" René Lassaigne – 5, rue Beaugrand – Montgueux	
21	" Monique Chutry- 5, rue Beaugrand – Montgueux	
22	" Philippe Lassaigne- 10, Chemin des Vignes – Grange l'Evêque	
23	" – AFR de Saint Lyé	
24	" Francis Vassereau-3,allée des Genèvres-Grange l'Evêque-St-Lyé	
25	"	

N° DANS LA LISTE ----- SECTION/N° CADASTAL DE LA PARCELLE ----- PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES -----

----- B FEUILLE 01 -- BOIS DU NOYER DU GUET -----

1	74	Mr et/ou Me-Eliette Feste - 5, rue de Champagne - Macey
2	75	"
3	76	"
4	78	Arthur Chollot- Petit Saint Nicolas à Troyes -----Commune de Macey-----
5	81	"
6	83	Monique Gillot -33, Avnue du Gl Leclerc-10440- la Rivière de Cs -----Commune de Macey-----
8	278	"
9	280	"

----- B FEUILLE 01 ---- LA MONTAGNE DES DAGUES -----

1	84	Gérard Delfau-9, rue de l'Entente- Grange l'Evêque - Saint Lyé
2	85	"
3	86	Ginette Diélmant- 1, rue du Lieutenant Chavanat-Grange l'Ev. St Lyé
4	87	Norbert Lecendrier-13, rue d'Alsace Lorraine- 10420 Les Noës
5	89	Maurice Freulet -Etude de Maître Smaghe- 30 Bd Gambetta Troyes
6	90	"
7	91	Gérard Delfau - 9, rue de l'Entente- Grange l'Evêque - Saint Lyé
8	92	Pierre Renant -10, rue Guy de Maupassant-10120-St André les Vgers
9	93	Maurice Freulet-Etude de Maître Smaghe-30Bd Gambetta- Troyes-
10	94	Jean Pierre Leroy -5, route nationale - Montgueux
11	95	"
12	96	"
13	97	Robert Bernaudat-17, rue du Lieutenant Symphal-Grange l'Ev.St Lyé
14	98	"
15	99	"
16	100	Michel ChennevoTOT-6, rue du Lieutenant Symphal- Gr.l'Ev. St Lyé
17	101	"
18	102	Jean Péri- Caserne Marracq- 5, Av. Birabeu-64100 Bayonne
19	103	Maurice Freulet- Etude de Maître Smaghe-30Bd Gambetta- Troyes Anne marie Dielman-56, rue Jeanne d'Arc - Saint Lyé

N° DANS LA LISTE -----SECTION/ N° CADASTRAL DE LA PARCELLE -----PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES-----

B FEUILLE 01-----

20-----	104-----	Mr et/ou Me Maurice Freulet-Etude de Maître Smaghe-30,Bd Gambetta-Troyes-----
21-----	105-----	id-----
22-----	106-----	id-----
23-----	107-----	" Léon Beaugrand – 10300 -Macey-----
24-----	109-----	" Maurice Freulet- Etude de Maître Smaghe- 30 Bd Gambetta-Troyes-----
25-----	110-----	id-----
26-----	111-----	" Léon Beaugrand—10300 Macey-----
27-----	112-----	" Maurice Freulet-Etude de Maître Smaghe-30 Bd Gambetta-Troyes-----
28-----	113-----	id-----
29-----	114-----	" Pierre Renaud-10, rue Maupast-Saint André les Vergers-----
30-----	115-----	" Maurice Freulet-Etude de Maître Smaghe-30,Bd Gambetta-Troyes-----
31-----	116-----	id-----
32-----	117-----	" Jean Pierre Leroy-5, Route Nationale-La Grange au Rez-Montgueux-----
33-----	118-----	" Maurice Freulet-Etude de maître Smaghe-30,Bd Gambetta-Troyes-----
34-----	119-----	id-----
35-----	120-----	id-----
36-----	121-----	id-----
37-----	122-----	" Léon Beaugrand 10300 –Macey-----
38-----	123-----	" Jean Pierre Leroy-5, Route Nationale-La Grange Au Rez-Montgueux-----
39-----	124-----	" Maurice Freulet-Etude de Maître Smaghe-30,Bd Gambetta-Troyes-----
40-----	125-----	id-----
41-----	126-----	" Jeanine Gresle et cts-4 ter,rue Bégand – Troyes-----
42-----	127-----	" Ginette Adam-9,rue du Haut de la Ville 51330 – Somme-Vesle-----
43-----	128-----	" Jeanine Gresle et cts-4ter, rue Bégand – Troyes-----
44-----	129-----	" Daniel Adam-23,rue du Lieutenant Chavanat-Grange l’Ev. -ST-Lyé-----
45-----	130-----	" Philippe Fromont-37, Les Dagues – Grange l’Evêque-----
46-----	131-----	" Maurice Freulet-Etude de Maître Smaghe-30,Bd Gambetta-Troyes-----
47-----	132-----	" André Neveux-----10800 --Saint Julien les Villas-----

N° DANS LA LISTE

SECTION/ N° CADASTRAL DE LA PARCELLE

PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES

B FEUILLE 01

LA MONTAGNE DES DAGUES

78				
79	162	Mr et/ou Me	Jacques Doué-6, rue du Capitaine Gauvin – Troyes	
80	163	"	Alain Fournier et cts- 1, rue Jeanette- Troyes	
81	164	"	Antoine Jactat- 6, rue de la Monnaie –Troyes	
82	165	"	Jean Louis Gublin-12,Allée des Mand.66740 St Genis des Font.	
83	166	"	Pierre Renaut-10, rue Maupast-Saint André les Vergers	
84	167	"	Jean Louis Gublin-12,Allée des Mand.66740 St Genis des Fon.	
85	201	"	Madeleine Gaillot-33, Grande Rue-51490 Dontrien	
86	202	"	Suzanne Choiselat-28, rue St Martin – Echemines	
87	203	"	Françoise Queudelin-3, Grande Rue – Ruvigny	
88	204	"	Nathalie Boban- 13, rue du Docteur Bouquot-Troyes	
89	205	"	André Baron-1,ruelle Barrois – Montgueux	
90	206	"	François Leveugue-19, rue Philippe Lebon-St André les vergers	
91	207	"	Robert Genneret- 12,rue Jean Moulin—Mesnil Vallon	
92	208	"	Simone Soufflet- 12, rue Jean Moulin – Mesnil Vallon	
93	209	"	Gérard Ruelle- 1, rue Jean Moulin- Macey	
94	210	"	Christiane Gublin-30, rue Jean Moulin- Mesnil Vallon	
95	211	"	Véronique Waelchlin-43, rue Gustave Masson- Troyes	
96	212	"	Léon Beaugrand- 10300 – Macey	
97	213	"	Jean Pierre Genneret-Route de Mpntgueux—Mesnil Vallon	
98	214	"	Michel Beaugrand-14, rue de Dahomey-75011 Paris	
99	215	"	Commune de Macey	
100	216	"	Michel Chutry- 28, rue Saint Martin – Echemines	
101	217	"	Nathalie Boban—13, rue du Docteur Bouquot—Troyes	
102	218	"	Michel Dravigny-27,rue de La République-Les Noës Près Tr.	
103	219	"	Carla Musitelli et cts-11, rue du Tilleul- Villeloup	
104	220	"	Martine Gamichon- La Tuilerie -89260-Perceneige	
105	221	"	Odette Doré-116 Avenue Gl Leclerc 10300 Sainte Savine	
	222	"		

N° DANS LA LISTE -----SECTION/N° CADASTRAL DE LA PARCELLE -----PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES -----

B FEUILLE 01-----LA MONTAGNE DES DAGUES-----

106	223	Mr et/ou Me Eugénie Carric- 24, rue Pasteur- Les Noës Près Troyes-----
107	224	" Michel Ruiz- 20, Grande Rue – Sainte Maure-----
108	225	" Françoise Queudelin- 3, Grande Rue –Ruvigny-----
109	226	" Adrienne Kerckhove- 19, Avenue Saint Louis – Saint Mesmin-----
110	227	" Lucien Lambert-50, Avenue Galliéni- Sainte Savine-----
111	228	" Ginette Degueglièlmo-10, rue Nicolas Renand- St Julien les Vil.-----
112	229	" Roger Charmerois-5, Route Nationale-Montgueux-----
113	230	" Marie Claude Raudin- Allée des Ormes-Sainte Savine-----
114	231	" Michel Dravigny-27, rue de La République-Les Noës-Pr.-Troyes-----
115	232	" Claude Dravigny-15, rue Veuve Gautherot-Les Noës Près Tr-----
116	233	" Michel Dravigny-27, rue de La République-Les Noës Près Tr-----
117	234	" Roger Chameroy—5, Route Nationale —Montgueux-----
118	235	" Léon Beaugrand—10300 –Macey-----
119	236	" Robert Baron-28 route de Méry – Lavau-----
120	inexistante	-----
121	237	-----
122	238	" Geoffrey Amiot- 2, rue de Champagne – Macey-----
123	239	" Madeleine Gaillot-33,Grande Rue -51490-Dontrien-----
124	240	" Jorris Kauskot-11, rue Victor Lesaché- Montgueux-----
125	241	" Agnès Richard-3,rue Hector Pron- Troyes-----
126	242	" Solange Queudelin-12, ruelle Coclet- Montgueux-----
127	243	" Suzanne Choiselat- 28, rue Saint Martin--- Echermes-----
128	244	" Daniel Chennevotot-6, ruelle des Ingrats – Ervy le Chatel-----
129	245	" Gérard Delfau-9, rue de l'Entente- Grange l'Evêque- St Lyé-----
130	246	" Eugénie Carric-24, rue Pasteur- Les Noës Près Troyes-----
131	247	" Bernard Gardavot-15, rue des Héros de la Résistance-St Lyé-----
132	248	" Danièle Sauvage-25, rur Guesnier-95420-Magny en Vexin-----
133	249	" Michel Leroy- 3, RN 60 La Grange/rez --Montgueux-----
134	250	" Eugénie Carric-24, rue Pasteur-Les Noës Près Troyes-----
135	251	" Jeanine Denizet- 9, Square Bellevue -57070- St Julien de Metz-----

N° DANS LA LISTE -----SECTION/N° CADASTRAL DE LA PARCELLE -----PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES-----

A FEUILLE 01-----POUR LA PARTIE NORD DE LA VOIE DE VILLELOUP-----

1	24	Mr et/ou Me Pierre Renault 10, rue Maupast – Saint André les Vergers-----
2	37	” Jean François Leproust-Aleauville 35360 Landujean-----
3	46	” Germaine Cuny-21, rue du Cervet – Saint Léger Près Troyes-----
4	345	” SCI de Lagarenne –Th. Maire17,rue Galoinr.-Charmont/Barb.-----
5	349	” -----Commune de Saint Lyé-----
6	350	” id'-----
7	351	” SCEA Fermes Brueder-1 Chemin de Trainel-Grange l’Evêque-----
8	353	” id'-----
9	354	” id'-----
10	388	” Pierre Gauthier-13, Quai La Fontaine – Troyes-----
11	425	” Jean François Leproust-Aleauville-35360—Landujean-----

A FEUILLE 02-----

1	95- a-b	Mr et/ou Me Nicole Chutry-1, rue Marcel Chutry-Grange L’Ev. St Lyé-----
3	96-a-b	” Suzanne Chaton 30 bd Victor Hugo – Troyes-----
4	97-a-b	” GFA La Garenne – 1, Chemin de Trainel –Grange l’Evêque-----
7	98-a-b	” Louis Bodier- 1, rue Jean Cocteau – 10300 – Sainte Savine-----
5	115	” Pierre Gauthier- 13, Quai Lafontaine-Troyes-----
6	116	” id'-----
7	117	” id'-----
8	118	” id'-----
9	119	” id'-----
10	120	” id'-----
11	123	” id'-----
12	126	” id'-----
13	127	” id'-----
14	128	” Gilles Carvallo- 2, Route de Culoison- La Chapelle St Luc-----

N° DANS LA LISTE -----SECTION/ N°CADASTRAL DE LA PARCELLE-----PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES -----

-----A FEUILLE 02-----

15		
16	131	Mr et/ou Me Pierre Gauthier-13, Quai Lafontaine- Troyes-----
17	132	id
18	133	id
19	134	id
20	136	id
21	137	id
22	138	id
23	139	id
24	140	" Pierre Renaud/N. Bernaudat-10, rue Maupast-St André/Vgs
25	141	" Pierre Gauthier-13, Quai Lafontaine – Troyes-----
26	142	id
27	143	id
28	144	id
29	145	" Pierre Renaud/N.Bernaudat-10, rue Maupast- St andré/Vgs
30	151	" SCI de la Garenne- 1, rue des templiers- 10220- Piney-----
31	153	" Jean François Leproust-Aleauville- 35360-Landujan-----
32	157	" Pierre Renaud/N.Bernaudat-10, rue Maupast-St André/Vgs-----
33	165	" SCI de la Garenne-Th. Maire-13,rue de Galmurot-----
34	166-a-b	id Charmont sous Barbuise
35	169	" Pierre Gauthier- 13, Quai Lafontaine- Troyes-----
36	169-a-b	id
37	170-a-b-c	id
38	172-a-b	id
39	190	id
40	191	id
41	192	id
42	193	id
43	194	id
	195	id

N°DANS LA LISTE

SECTION/N°CADASTRAL DE LA PARCELLE

propriétaires et adresses

A FEUILLE 02

45	196	Mr et/ou Me Pierre Gauthier-13, Quai Lafontaine -Troyes
46	199	"
47	200	"
48	201	"
49	202	"
50	217	Léone Cornet/G.Gamichon-9, rue du Crotay-Saint Lyé
51	218	Pierre Gauthier-13, Quai Lafontaine- Troyes
52	219	"
53	220	"
54	221	"
55	222	"
56	223	"
57	224	"
58	225	"
59	226	"
60	227	"
61	228	Pierre Gauthier-13,quai Lafontaine-Troyes
62	277	"
63	278	Maurice Freulet- Maître Smagge-30 Bd Gambetta/Troyes
64	279	"
65	281	"
66	282	-----Commune de Macey-----
67	284-a	"
68	285-a-b	Suzanne Chaton-30 Bd Victor Hugo/ Jonquet Nicolas Paris
69	322	"
70	323	"
71	324	Lucienne Grière/ P. Alessandri-14/16,rue du 11 Nov.St Savine
72	326	SCI SMCD-W.Marquez-1,rue des 2 boulds-St Maure-d- Fossés
73	327	Jean François Cuzin-33, rue du Fort-Longueville les Metz
74	328	Paul Thomas-MJ Taillard-6, Domaine de Bel Air-Grange l'Ev.-- SCI Massada-Ephraym Samoun-8, Bel Air-Grange l'Ev.----- Marie Christine Sautriot et cts- Bel Air- Grange l'Ev.-----

N° DANS LA LISTE

SECTION/N° CADASTRAL DE LA PARCELLE

PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES

A FEUILLE 02

105		
106	408	Mr et/ou Me SCI de la Garenne- Thomas Maire- Charmont sous Barbuise--
107	409	" Pierre Gauthier- 13, Quai Lafontaine-- Troyes
108	410	" SCI de la Garenne-Thomas Maire- Charmont sous Barbuise--
109	411	" SCI de la Garenne-Thomas Maire- Charmont sous Barbuise--
110	413	" SCI de la Garenne- Thomas Maire- Charmont sous Barbuise--
111	414	" Pierre Gauthier- 13, Quai Lafontaine -- Troyes
112	415	" Les propriétaires du BND 211-AO-104-18,Pl. Foch-Troyes---
113	416	" SCI de la Garenne-Thomas Maire-Charmont sous Barbuise--
114	417	" SCI de la Garenne-Thomas Maire-Charmont sous Barbuise--
115	419	" SCI de la Garenne-Thomas Maire-Charmont sous Barbuise--
116	420	" Pierre Gauthier- 13, Quai Lafontaine -- Troyes
117	421	" SCI de la Garenne-Thomas Maire-Charmont sous Barbuise--
118	422	" Pierre Gauthier- 13, Quai Lafontaine -- Troyes
119	423	" SCI de la Garenne-Thomas Maire-Charmont sous Barbuise--
120	424	" Pierre Gauthier-13, Quai Lafontaine- Troyes
121	427	" Jean François Leproust-Aleauville- 35260 -- Landujan
122	428	" Pierre Gauthier-13, Quai Lafontaine- Troyes
	429	" Catherine Fessier- 85, Chemin du Sarto-73100- Chatenod---

ZD FEUILLE 01 LES DAGUES

1		
3	35	" Claude Boyau/Roger et Michel- 45, Grde Rue Messon
4	38	" Yves Pesme/Sophie Garnier-14 Les Dagues-Grange l'Evêque
5	39	" Evelynne Carbonnier et csts-47,Les Dagues --Grange l'Evêque
6	40	" Claude Godet/S. Garnier-6, Les Dagues-Grange l'Evêque
7	41	" Pierre Olivera/C.Domaine-8, Les Dagues-Grange l'Evêque
8	42	" Dominique Girod-mde- 7, rue Michelet-- Troyes
9	43	" Claude Rondel/M..Chaumont-51,Les Dagues-Grange l'Ev.---
	44	" Mohamed Corba/N.Fodil-10, Les Dagues-Grange l'Evêque---

N° DANS LA LISTE

SECTION/N°CADASTRAL DE LA PARCELLE

PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES

ZD FEUILLE 01 LES DAGUES

10			
11	45	Mr et/ou Me René Hazouard/B.Dollat-12, Les Dagues-Grange l'Evêque	
12	46	" Gérard Lagaurde/N.Renault-53, Les Dagues-Grange l'Ev.	
13	47	" Jean François Cheval- 33, Les Dagues- Grange l'Evêque	
14	48	" Bastien Vuillelard/A.Poivivé-2 T, car du Vouldy- Troyes	
15	49	" Vincent Piot/E.Desvaux-16, Les Dagues-Grange l'Evêque	
16	50	" Bernard Banchet/F.Amable-57, Les Dagues-Grange l'Evêque	
17	51	" Jean Michel Guillaumot/D.Gall-20, Les Dagues-Grange l'Ev.	
18	52	" Joël Chevallot/E.Vanelle-18, Les dagues- Grange l'Evêque	
19	53	" Jean Pierre Bezard/A.Bertau-1, Les Dagues-Grange l'Evêque	
20	54	" Marie Joseph Lenzi-3, Les Dagues- Grange l'Evêque	
21	55	" Olivier Rémy-5, Les Dagues - Grange l'Evêque	
22	56	" François Payeur-7, Les Dagues - Grange l'Evêque	
23	57	" Gilles Masson-9, Les Dagues- Grange l'Evêque	
24	58	" Arnaud Thoyer- 11, Les Dagues- Grange l'Evêque	
25	59	" Georges Raynaud-13, Les Dagues-Grange l'Evêque	
26	60	" Jeanine Schendorfp-chez P.Lechesne-44, rue e Vitry--Reims	
27	61	" Annie Martinet-38, rue Emile Zola - Troyes	
28	62	" Julien Tonnelier-32 B - rue Jeane d'Arc - Saint Lyé	
29	63	" Jean Claude Laghi- 26, Les Dagues - Grange l'Evêque	
30	64	" Bernard Jacquier- 24, Les Dagues -Grange l'Evêque	
31	65	" Patrick Raudin - 22, Les Dagues- Grange l'Evêque	
32	66	" Pierre Maucert- 32, Les Dagues-Grange l'Evêque	
33	67	" Patrick Aubertin-50, Les Dagues- Grange l'Evêque	
34	68	" Fabien Reith-48, Les Dagues- Grange l'Evêque	
35	69	" Jean Marie Berthelot-46, Les Dagues- Grange l'Evêque	
36	70	" S.A. mon Logis- 44, Avenue Gallieni- Sainte Savine	
37	71	" Karine Gerardin - 42, Les Dagues - Grange l'Evêque	
38	72	" Annie Letinois- 1, Allée des Oliviers- 97 600 Saint Denis	
39	73	" Nelly Lapôtre- 38, Les Dagues- Grange l'Evêque	
	74	" Jean Pierre Bonnet- 36, Les Dagues Grange l'Evêque	

N° DANS LA LISTE -----SECTION/N° CADASTRAL DE LA PARCELLE -----PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES -----

	ZD FEUILLE 01-----LES DAGUES-----	
40	75	Mr et/ou Me Benoit Marchand - 34, Les dagues- Grange l'Evêque-----
41	76	" Pierre Maucert- 32, les Dagues- Grange l'Evêque-----
42	77	" Marie Pierre Carrière-30, Les Dagues - Grange l'Evêque-----
43	78	" Fabrice Lugnier-4, Impasse des Peupliers- Sainte Savine-----
44	79	" Serge Vasson- 21, Les Dagues - Grange l'Evêque-----
45	80	" Richard Lorion- 23, les dagues - Grange l'Evêque-----
46	81	" Frédérique Tost/J.Boissière-25,Les Dagues-Grange l'Evêque-----
47	82	" Caroline Bentz- 9, rue de la Paix-Troyes-----
48	83	" Mohamed Tourek- 29, Les Dagues-Grange l'Evêque-----
49	84	" Jean Pierre Camus/Rosine Roby-31,Les Dagues-Grange l'Evêque-----
50	85	" René Bourdoux/M.A.Moslard-33,Les Dagues-Grange l'Evêque-----
51	86	" Gilles Joly/N.Courteaux-35, Les Dagues- Grange l'Evêque-----
52	87	" Philippe Fromont/N.Colinet-37, Les Dagues-Grange l'Evêque-----
53	88	" Annie Mertz/filles et fils-39, Les Dagues - Grange l'Evêque-----
54	89	" Francis Erard/F.Rodriguez-41, Les Dagues-Grange l'Evêque-----
55	90	" Yvon Coquard/S.Coavard-267,rte de Perraz-74130-Contamines-----
56	91	" -----Commune de Macey-----
57	92	-----
58	93	-----
59	94	" Jonathan Ferrand/J.Vielledent-2, Les Dagues-Grange l'Evêque-----
60	95	" Yvon Coquard/S.Coavard-267, rte de Perraz-74130- Contamines-----
61	96	" Francis Hérard/F.Rodriguez-41, Les dagues-Grange l'Evêque-----
62	97	" Annie Mertz/filles et fils-39, Les Dagues-Grange l'Evêque-----
63	98	" Philippe Fromont/N.Colinet-37, Les Dagues-Grange l'Evêque-----
64	100-a-b	" Gilles Joly/N.Courteaux-35, Les Dagues-Grange l'Evêque-----
65	102	" Annie Mertz filles et fils-39 Les dagues - Grange l'Evêque-----
66	120	" Philippe Fromont/N.Colinet-37, Les Dagues- Grange l'Evêque-----
67	152	" Claude Boyau et csts-45, Gde Rue - Messon-----
68	153	" Pascal Jacquemin/S.TROMBLIN- 2, Les dagues-Grange l'evêque----- Jonathan Ferrand/J.Vielledent-2, Les Dagues- Grange l'Evêque-----

ZO FEUILLE 01

1		
2	Mr et/ou Me	---AFR Saint Lyé/Barbery- Mairie de Barbery---
3	"	Mr Degois-65, route de Sens-10300 Sainte Savine
4	"	Gysèle Levrey-9, Impasses Triomphe-Barbery
5	"	Patrick Lutel-14,rue du Lieutenant Simphal – Grange l'Evêque
6	"	---Commune de Macey---
7	"	AFR de Saint Lyé – Mairie de Saint Lyé
8	"	AFR Saint Lyé/ Barbery- Mairie de Barbery
9	"	Antoine Jactat-52, rue de la Monnaie—Troyes
10	"	AFR de Saint Lyé – Mairie de Sant Lyé
11	"	AFR de Saint Lyé- mairie de Saint Lyé
12	"	Patrick Collaro-10, rue Joffre-Sainte Savine
13	"	AFR de Saint Lyé/Barbery- mairie de Barbery
14	"	Agnès Richard- et csts- 3, rue Pron ---Troyes
15	"	AFR de Saint Lyé/Barbery—Mairie de Saint Lyé
16	"	AFR de saint Lyé --- mairie de Saint Lyé
17	"	Pierre Chamerois-58, rue Jean Jaurès—Saint Parres aux Tertres
18	"	Roger Chamerois et csts -5, RN 60 La Grange au Rez
19	"	AFR de Saint Lyé—mairie de Saint Lyé
20	"	Robert Bernaudat-17,rue Simphal-Grange l'E. et Odile-Villy le B.
21	"	Patrick Lutel – 14, rue Simphal—Grange l'Evêque
22	"	id
23	"	Jean Marie Dravigny- 7, rue Simphal –Grange l'Evêque
24	"	Jean Marie Dravigny-7, rue Chavanat –Grange l'Evêque
25	"	Madeleine Gaillot et csts--33, Grande Rue-51490-Dontrien
26	"	Nathalie Maudoux et csts-Les Lorgnes Royes en Nelle-La Veuve
27	"	Michel Chennevotot/G.Dielman-6, rue du Lt.Simphal-Gr.L.St Lyé
28	"	Marie Ronsin/Ci. Freulet et csts-4,rue de l'Entente-Grge l'Ev.
29	"	Emmanuel Bourgoïn-2, rue Aubrat-10190-Fontvannes
30	"	

N° DANS LA LISTE ----- SECTION/ N° CADASTRAL DE LA PARCELLE ----- PROPRIÉTAIRES ET ADRESSES -----

-----SECTION ZO-----
 29-----
 30-----31----- " -----AFR de Saint Lyé/Barberey-----
 31-----32----- " id'-----
 32-----33----- " id'-----
 33-----34----- " Suzanne Chaton/N.longuet-30, BD Victor Hugo-Troyes-----
 35----- " id'-----

-----SECTION ZI FEUILLE 01-- POUR PARTIE-----
 1-----
 2-----136----- " Eric Hersan-23, rue A. Collet- Troyes-----
 3-----137----- " id'-----
 139----- " Robert Genneret/S.Soufflet-12rue Jean Moulin-Mesnil Vallon--

Liste parcellaire complète arrêtée au N° 139 de la section ZI page 21 du document totalisant 572 numéros de parcelle -

BIENS MEUBLES (AUCUN) ET IMMEUBLES DE LA COMMUNE DE MACEY SUR LA PORTION DE TERRITOIRE PROPOSÉ AU RATTACHEMENT

N° DANS LA LISTE --- SECTION/N° CADASTRAL DE LA PARCELLE --- NATURE --- PROPRIÉTAIRE COMMUNE DE MACEY ---

1	AD	13	TAILLIS	
2	AD	127	ID	
3	AD	131	ID	
4	AD	132	ID	
5	AD	134	ID	
6	AD	218	CHEMIN- GEORGES BRASSENS	
7	AD	219	CHEMIN- GEORGES BRASSENS	
8	B01	78	SAPINS	
9	B01	83	ID	
10	B01	277	ID	
11	B01	278	ID	
12	B01	280	ID	
13	B01	98	ID	
14	B01	216	ID	
15	B01	272	TAILLIS	
16	B01	274	ID	
17	A02	281	SAPINS	
18	A02	282	SAPINS	
19	A02	337	VOIRIE DE BEL AIR	
20	A02	340	EXCAVATION A USAGE DE RETENTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT	
21	A02	343	DELAISSES DE BEL AIR- ANCIENNES INSTALLATION DE JEUX	
22	ZD	91	ASSIETTE FONCIERE/TRANSFORMATEUR EDF	
23	ZD	92	VOIRIE DES DAGUES	
24	ZO	05	SAPINS	

TOTAL PARCELLES 24 DONT VOIRIE DES DAGUES ET DE BEL AIR -- BORDURES DE LA RUE GEORGES BRASSENS ET TALUS DU CHEMIN DE TRAINEL

LISTES DE CONSULTATION DES ELECTEURS DE GRANGE L'EVÊQUE – PARTIE DE MACEY.

LISTE NOMBRE D'EMARGEMENTS

- ❖ N° 3..... 15
- ❖ N° 45
- ❖ N°56
- ❖ N° 6.....15
- ❖ N° 7 15
- ❖ N° 8..... 15
- ❖ N° 9 5
- ❖ N° 11 6
- ❖ N° 12..... ; 14

-
- Nombre de listes supports des émargements : 9
 - Nombre d'émargements ===== 96

LISTES DE CONSULTATION DES ELECTEURS DE GRANGE L'EVÊQUE – PARTIE DE MACEY.

LISTE NOMBRE D'EMARGEMENTS

❖ N° 3.....	15
❖ N° 4	5
❖ N°5	6
❖ N° 6.....	15
❖ N° 7	15
❖ N° 8.....	15
❖ N° 9	5
❖ N° 11	6
❖ N° 12.....	; 14






➤ Nombre de listes supports des émargements : 9

➤ Nombre d'émargements ===== 96







INITIATIVE DE RATTACHEMENT D'UNE PORTION DU TERRITOIRE DE MACEY A LA COMMUNE VOISINE DE SAINT LYE
CONSULTATION DES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE MACEY DEMEURANT A GRANGE L'EVÊQUE

NOM	PRENOM	N° ET RUE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DATE	SIGNATURE
1	MASSAIGNE	Philippe	10. Rue des Vignes	Pour		14/05/16	
2	LEAON	Richard	23 Les Dagnes	Pour		14/05/16	
3	MASSON	Silles	9 Les Dagnes	Pour		14/05/16	
4	Ferrand	Jennifer	2A les Dagnes	Pour		14/05/16	
5	Ferrand	Jonathan	2A les Dagnes	Pour		14/05/16	
5	SOIREY	Yand	2 Les Dagnes	Pour		14/05/16	
6	SOIREY	christophe	2 Les Dagnes	Pour		14/05/16	
7	GRUET	Claudette	6 Rue Brustyre Effel	Pour		14/5/2016	
8	DAUBRE	Jean-Marc	8 Rue des Vignes	Pour		14/05/2016	
9	GAROSSEAU	Christelle	8 rue des Vignes	Pour		24/05/2016	
10	PHILIPPE	Césaire	11 rue Coquelet	Pour		14.05/2016	
11	PIERRET	Frédérique	11 rue Coquelet	Pour		14/05/16	
12	BOISSIERE	Jérôme	25 les Dagnes	Pour		15/05/16	
13	Boissière	Eudimère	25 la Dagnes	Pour		15/5/16	
14	BOISSIERE	Camille	25 les Dagnes	Pour		15/5/16	
CONTACTS - POUR :							
CONTRE :							
ABSTENTION :							FICHE N° 3

INITIATIVE DE RATTACHEMENT D'UNE PORTION DU TERRITOIRE DE MACEY A LA COMMUNE VOISINE DE SAINT LYE
CONSULTATION DES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE MACEY DEMEURANT A GRANGE L'EVÊQUE

NOM	PRENOM	N° ET RUE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DATE	SIGNATURE
1	BOISSIERE	Antoine	25 les doques	Pour		15/05	
2	MORIN	Damien	Rue Coquelet	Pour		15/05	
3	BRUEDER	Auila	Achemin Trainif	Pour		16/05	
4	M ^{me} KORSAA	Nadine	10 rue deques	Pour		16/05	
5	M ^{me} KORSAA	Nadine	10 rue deques	Pour		16/05	
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
CONTACTS - POUR :		CONTRE :	ABSTENTION :				FICHE N° 4

INITIATIVE DE RATTACHEMENT D'UNE PORTION DU TERRITOIRE DE MACEY A LA COMMUNE VOISINE DE SAINT LYE
 CONSULTATION DES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE MACEY DEMEURANT A GRANGE L'EVÊQUE

	NOM	PRENOM	N° ET RUE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DATE	SIGNATURE
1	BERTRAND	Philippe	55, Dagues	X			11-05-16	
2	CHERVAL	J. François	55 les Dagues	X			11-05-16	
3	Reith.	Jabien	48 les Dagues	X			14/05/16	
4	Reith	Valérie	48 les Dagues	X			14/05/16	
5	JOLY	Gilles	35 les Dagues	X			27/05/16	
5	JOLY	Alexis	35 les Dagues	X			27/5/16	
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
	CONTACTS - POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :					FICHE N° 5

INITIATIVE DE RATTACHEMENT D'UNE PORTION DU TERRITOIRE DE MACEY A LA COMMUNE VOISINE DE SAINT LYE
CONSULTATION DES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE MACEY DEMEURANT A GRANGE L'EVÊQUE

NOM	PRENOM	N° ET RUE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DATE	SIGNATURE
1	FRONT	37 LES DAGUES	POUR			4/05/16	
2	MERTZ Clement. Annie	39. Les Dagues	Pour			4/05/2016	
3	FROMNT HADINE	37 LES DAGUES	POUR			4/5/16	
4	JACQUIER Bernard	24 Les Dagues	POUR			4/5/16	
5	JACQUIER Chantal	24 les Dagues	Pour			4/5/16	
5	GUILLAUMOT J. Michel	20 les Dagues	Pour			4/5/16	
6	GUILLAUMOT Danielle	20 les Dagues	Pour			4/5/16	
7	CHEVALLOT Joël	48 Les Dagues	Pour			4/5/16	
8	CHABLOT EUGÈNE	18 les Dagues	POUR			4/5/16	
9	BEZARD Jean Pierre	1 les Dagues	Pour			4.5.16	
10	BEZARD ANNY	1 Les Dagues	Pour			4.5.16	
11	HAYONARD René	12 les Dagues	Pour			4-5-16	
12	HAYONARD Bernadette	12 les Dagues	Pour			4-5-16	
13	BOURDOULEIX Jean-André	33 les Dagues	POUR			4/5/16	
14	Bourdouloux René	33 Les Dagues	Pour			4/5/16	
CONTACTS - POUR : CONTRE : ABSTENTION :							FICHE N° 6


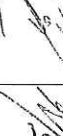
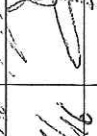

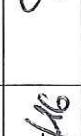
INITIATIVE DE RATTACHEMENT D'UNE PORTION DU TERRITOIRE DE MACEY A LA COMMUNE VOISINE DE SAINT LYE
CONSULTATION DES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE MACEY DEMEURANT A GRANGE L'EVÊQUE

NOM	PRENOM	N° ET RUE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DATE	SIGNATURE	
1	VASSON	Serge	21 les Doyens	pour		6/05/16	Vasson	
2	LATHI	Leon Claude	26 Les Doyens	pour		8/05/16		
3	DUPONT	Annie	26 Les Doyens	pour		8/05/16		
4	RAYNAUD	Georges	13 Les Doyens	pour		6/17/16		
5	RAINAUD	Lucette	13 Les Doyens	pour		6/5/16	Rainaud	
5	Coquelet	Ana - Maria	7 Rue de St Jean 1940	pour		09/05/16		
6	ULSAS	Daniel	9 Rue 14 juin 1940	pour		09/05/16	Ulsas	
7	ULSAS	Edwige	9 Rue 14 juin 1940	pour		09/05/16	Ulsas	
8	LORION	SUN DA JUN	23 lot. Les Doyens	pour		11/05/16	Lorion	
9	COQUARD	Yves	43 les Doyens	pour		11/05/16		
10	COVER	Christian	6 rue G. Eiffel	pour		11/05/16		
11	BOVET	Julien	4 rue Coquelet	pour		11/05/16		
12	PROTAT	Denis	5 rue Coquelet	pour		11/05/16		
13	CARENZI	Brigitte	5 rue Coquelet	pour		11/05/16		
14	PETIF	Nicolas	16 rue de l'Église	pour		11/05/16		
CONTACTS - POUR :							CONTRE :	FICHE N° 7

INITIATIVE DE RATTACHEMENT D'UNE PORTION DU TERRITOIRE DE MACEY A LA COMMUNE VOISINE DE SAINT LYE
CONSULTATION DES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE MACEY DEMEURANT A GRANGE L'EVÊQUE

NOM	PRENOM	N° ET RUE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DATE	SIGNATURE
1	RAUDIN	22 Les Dagues	pour			7/5/16	
2	VILLEMARD	14 les Dagues	pour			7/5/16	
3	VILLEMARD	14 les Dagues	pour			7/5/16	
4	Geochet	6 les Dagues	pour			7/5/16	
5	CARRIERE	30 des Dagues	pour			7/05/16	
5	ROY PASCAL	30 des Dagues	POUR			7/05/16	
6	CATHU	31 Les Dagues	pour			7.05.16	
7	CAMUS	31 les Dagues	pour			07.05.16	
8	BAUDIN	22 des Dagues	pour			7.05.16	
9	SERRE	3 rue Georges Brassens	pour			7.05.16	
10	Blaisiaux	5 rue George Brassens	pour			7.05.16	
11	PICARD	5 rue Georges Brassens	POUR			7/05/16	
12	BAUCK	3 rue Georges Brassens	pour			09/05/16	
13	THEMER	M, les Dagues	pour			9/5/16	
14	LUGNIER	28, Les Dagues	pour			09/05/16	
CONTACTS - POUR :							
CONTRE :							
ABSTENTION :							

INITIATIVE DE RATTACHEMENT D'UNE PORTION DU TERRITOIRE DE MACEY A LA COMMUNE VOISINE DE SAINT LYE
CONSULTATION DES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE MACEY DEMEURANT A GRANGE L'EVÊQUE

NOM	PRENOM	N° ET RUE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DATE	SIGNATURE
1	OLIVEIRA	Pierre	8 Les Dagues X Pour			9/05/16	
2	PESME	Yves	4 Les Dagues Pour			09/05/16	
3	Sabat	Claude	6 Les Dagues Pour			9 05/16	
4	THOYER	Arnaud	11 Les Dagues Pour			12/05/16	
5	CARITTE	François	14 rue Gustave Eiffel Pour			12/05/16	
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
CONTACTS - POUR :			CONTRE :		ABSTENTION :		FICHE N° 9

INITIATIVE DE RATTACHEMENT D'UNE PORTION DU TERRITOIRE DE MACEY A LA COMMUNE VOISINE DE SAINT LYE
CONSULTATION DES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE MACEY DEMEURANT A GRANGE L'EVÊQUE

NOM	PRENOM	N° ET RUE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DATE	SIGNATURE
1	LUQUIN	Lupovic	OUI			14/05/2016	
2	LASSAIGNE	Géraldine	OUI			16-05-16	
3	PLIQUE	Pascal	OUI			18/05/16	
4	ENFER	Melanie	OUI			18.5/16	
5	SARNOU	Ephémie	OUI			18/05/16	
5	SARNOU	Tarade	OUI			16/05/16	
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
CONTACTS - POUR :			CONTRE :			ABSTENTION :	
							FICHE N° 11

?

INITIATIVE DE RATTACHEMENT D'UNE PORTION DU TERRITOIRE DE MACEY A LA COMMUNE VOISINE DE SAINT LYE
 CONSULTATION DES ELECTEURS DE LA COMMUNE DE MACEY DEMEURANT A GRANGE L'EVÊQUE

NOM	PRENOM	N° ET RUE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DATE	SIGNATURE
1	Houssels Yrmy	1 Impasse de Bel Air	OUI			4.05.16	
2	Bathies H. Christine	10, Domaine de Bel Rio	OUI			07.05.16	
3	BEUCHET Michel	5, domaine de Bel Rio	X			2.05.16	
4	GAVELLE Philipe	14 Rue de Penleste	X			10.5.16	
5	GAVELLE Sandrine	14 rue de l'Enfant	X			10.05.16	
6	DESMOULIERE Jeanne	2 rue de St Julien to	OUI			11.05.16	
7	DESMOULIERE Georges	2 rue de St Julien to	OUI			11.05.16	
8	JEANTET Claude	4, rue du 14 juin 1940	X			17.04.16	
9	AMANDRY Patrick	Rue de St Julien to	OUI			18/05/16	
10	AMANDRY Michèle	Rue de St Julien to	OUI			18/05/16	
11	RIGOT PASCAL	7 domoine de Bel air	X			19/05/16	
12	MANGANARO JEAN MARC	12 DOMAINE DE BEL AIR	X			19/5/16	
13	MANGANARO CELINE	4	X			19/5/16	
14	AMANDRY Anne	6 rue du 14 juin 1940	X			26/05/16	
15							

ANNEXES

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OFFICIELS

ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX

PÉRIODE 2011 - 2016

ANNEXES DE I A XI

- **I – ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 10 - 0404 DU 16 FÉVRIER 2010 PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DU SIGE AVEC ABANDON DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT.**
- **II- ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENQUÊTE PUBLIQUE N° 2012354 -0003.**
- **III - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2013114 – 0011 INSTITUANT LA COMMISSION CONSULTATIVE**
- **IV - LETTRE DU PRÉFET CHRISTOPHE BAY INFORMANT LES ÉVÊCHATS DE LA DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT REPOUSSANT TOUTE MODIFICATION DES LIMITES DE CIRCONSCRIPTION ÉLÉCTORALE.**
- **V - DÉCISION DE MADAME LA PRÉFÈTE DE REFUS DE CRÉATION D'UNE COMMUNE - LETTRE DU 3 MARS 2016.**
- **VI - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT LYÉ EN RÉPONSE À LA DEMANDE D'AVIS DE MADAME LA PRÉFÈTE CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE COMMUNE – AVIS SPONTANÉ DU CONSEIL MUNICIPAL FAVORABLE AU RATTACHEMENT DE LA PORTION DE TERRITOIRE DE GRANGE L'ÉVÊQUE DÉPENDANT DE MACEY A LA COMMUNE DE SAINT LYÉ.**
- **VII - ARRÊTÉ PREFECTORAL N° 11 1878 DU 30 JUIN 2011 PORTANT SUR L'ABSENCE D'ADOPTION DU BUDGET DU SIGE ET PAR CONSÉQUENT SON RÈGLEMENT SELON LES PROPOSITIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SAISIE PAR LE PRÉFET.**

- **VIII – ENQUÊTE PUBLIQUE- AVIS ET CONSTAT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR-PAGE 3- EN DATE DU 21 FÉVRIER 2013.**

- **IX – PLU – LETTRE DU DIRECTEUR DES TERRITOIRES OBSERVANT L'ABSENCE DE COHÉRENCE DES RÈGLES D'URBANISME ENTRE LES DEUX PARTIES DU HAMEAU.**

- **X- AVIS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – SUR SAISINE DU PRÉFET DE L'AUBE LE 9 MAI 2012 – CONSTATANT LE DÉFICIT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA COMMUNE DE MACEY DE PLUS DE 10%.**

- **XI – DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AUBE : ÉTUDE D'IMPACT BUDGÉTAIRE –NOVEMBRE 2011.**

+++++

1

le document a été affiché au sein du bureau



Liberté - Egalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AUBE

DIRECTION DES COLLECTIVITES
LOCALES ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL

Troyes, le 16 février 2010

Bureau de la Solidarité Intercommunale
et du Développement Local

ARRETE N° 10-0404

Syndicat Intercommunal de
Grange l'Evêque

Le Préfet de l'Aube,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Modifications des statuts

VU les articles L5211-1 à L5211-58 et L5212-1 à L5212-34 du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-17 et L5211-20,

VU l'arrêté préfectoral n°77-2355 en date du 6 mai 1977 portant création du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion de l'école du hameau de Grange l'Evêque,

VU l'arrêté préfectoral n°89-2548 A en date du 27 juillet 1989 modifiant la dénomination du syndicat et étendant ses compétences,

VU l'arrêté préfectoral n°95-3115 A en date du 11 octobre 1995 modifiant les statuts dudit syndicat,

VU l'arrêté préfectoral n°03-1187A en date du 11 avril 2003 modifiant les statuts dudit syndicat,

VU l'arrêté préfectoral n°06-4580 en date du 2 novembre 2006 modifiant les statuts dudit syndicat,

VU la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal de Grange l'Evêque en date du 15 décembre 2009 souhaitant modifier les statuts dudit syndicat,

CONSIDERANT que toutes les communes ont délibéré favorablement,

CONSIDERANT que la majorité requise est atteinte,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aube,

ARRETE

Article 1^{er} :

→ L'article 2 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral n° 06-4580 du 2 novembre 2006 est modifié comme suit :

« Le syndicat a pour vocation:

- de gérer administrativement et financièrement l'entretien des bâtiments, terrains et matériels destinés à l'enseignement scolaire, aux activités sportives et techniques, le service d'incendie, le cimetière, ainsi que tout local destiné à participer à un service commun;
- d'assurer le financement de fêtes et manifestations de Grange l'Evêque;
- d'assurer la propreté et l'entretien des espaces verts sur le territoire du hameau ainsi que le gros entretien et les extensions éventuelles des rues Georges Brassens, de l'Entente et voie Pillée. »

→ L'article 10 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral n° 06-4580 du 2 novembre 2006 est modifié comme suit:

« La contribution de chaque commune aux dépenses définies par l'objet syndical est fixée annuellement en fonction du nombre respectif de ses habitants sur le hameau lors du vote du budget annuel.

Le nombre d'habitants à retenir est celui correspondant au dernier chiffre publié par l'INSEE. »

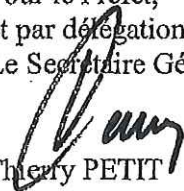
→ Les articles 7, 9, 11 et 13 des statuts annexés à l'arrêté préfectoral n° 06-4580 en date du 2 novembre 2006 sont supprimés.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au président du syndicat intercommunal de Grange l'Evêque et aux maires concernés.

A titre d'information, une copie sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Aube et pour notification au receveur syndical.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général


Thierry PETIT

STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GRANGE L'ÉVÊQUE

Article 1^{er} : dénomination

En application des articles L5211-1 et suivants et L5212-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé entre les communes de Macey et de Saint-Lyé un syndicat à vocation multiple qui prend la dénomination de : « Syndicat intercommunal de Grange l'Évêque ».

Article 2 : Objet

Le syndicat a pour vocation:

- de gérer administrativement et financièrement l'entretien des bâtiments, terrains et matériels destinés à l'enseignement scolaire, aux activités sportives et techniques, le service d'incendie, le cimetière, ainsi que tout local destiné à participer à un service commun;
- d'assurer le financement de fêtes et manifestations de Grange l'Évêque;
- d'assurer la propreté et l'entretien des espaces verts sur le territoire du hameau ainsi que le gros entretien et les extensions éventuelles des rues Georges Brassens, de l'Entente et voie Pillée.

Article 3 : Siège social

Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Saint-Lyé.

Article 4 : Durée

Le syndicat est institué pour une durée illimitée.

Article 5 : Comité syndical

Le syndicat est administré par un comité de huit membres élus par le conseil municipal de chaque commune associée, selon les modalités suivantes, pour chacune des communes :

- 4 délégués titulaires
- 4 délégués suppléants

Article 6 : Le bureau

Le comité élit en son sein un bureau composé comme suit :

- un président
- un vice-président

Article 7 : Rôle du comité syndical

Le comité règle par ses délibérations les affaires qui sont de la compétence du syndicat. Seuls les délégués titulaires ou en cas d'empêchement, les suppléants, prennent part au vote.

Article 8 : Contributions syndicales

La contribution de chaque commune aux dépenses définies par l'objet syndical est fixée annuellement en fonction du nombre respectif de ses habitants sur le hameau lors du vote du budget annuel.

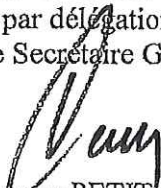
Le nombre d'habitants à retenir est celui correspondant au dernier chiffre publié par l'INSEE.

Article 9 : Receveur syndical

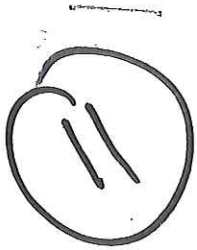
Les fonctions de receveur du syndicat seront exercées par le receveur-percepteur de Pont-Sainte-Marie.

Vu pour être annexé à mon arrêté n° 10.0404 du 16 février 2010

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Thierry PETIT



PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

BUREAU DU CONSEIL ET DU
CONTRÔLE DE LEGALITE

ARRETE N° 2012354-0003

Modification des limites territoriales des communes de
MACEY et de SAINT-LYE

Ouverture d'une enquête publique

LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L.2112-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire ministérielle du 20 avril 1989 relative aux scissions de communes,

Vu les pétitions présentées les 3 février 2009 et 9 février 2012 de 171 foyers sur 183 du hameau de Grange-l'évêque pour demander la création d'une commune séparée des communes de Macey et de Saint-Lyé,

Vu le projet présenté, comprenant le plan de situation et l'étude des incidences budgétaires et fiscales,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur établie au titre de l'année 2013,

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube,

ARRETE

Article 1er : Du vendredi 18 janvier 2013 au samedi 2 février 2013, une enquête publique sera ouverte dans les communes de Macey et Saint-Lyé sur la modification des limites territoriales desdites communes, en vue de la création de la commune de Grange-l'évêque.

Article 2 : Monsieur Claude Mairet, responsable urbanisme dans la fonction publique en retraite, demeurant : 15 bis, rue Hauvy à Sainte Savine, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Article 3 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, par les soins du préfet et aux frais de l'Etat, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux du département de l'Aube.

Article 4 : Le dossier sera déposé dans les mairies de Macey, de Saint-Lyé et à la mairie annexe du hameau de Grange-l'évêque.

Pendant 16 jours consécutifs, durée de l'enquête, le public pourra, les jours et heures d'ouverture habituels, prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet.

Un certificat constatant le dépôt du dossier et du registre devra être dressé par les mairies de Macey, de Saint-Lyé.

Article 5 : Le commissaire enquêteur recevra les déclarations des habitants et des personnes intéressées par le projet,

- à la mairie de Macey:

le vendredi 18 janvier 2013 de 14 h 30 à 18 h

- à la mairie de Saint Lyé :

le vendredi 25 janvier 2013 de 13 h 30 à 17 h 30

- à la mairie annexe de Grange-l'évêque

le samedi 2 février 2013 de 14 h à 18 h

Des observations pourront également être adressées par écrit, sous pli personnel à l'attention du commissaire-enquêteur, à la mairie de Macey ou à celle de Saint-Lyé ou à la mairie annexe de Grange-l'évêque, pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur mentionnera et certifiera, sur un procès-verbal établi à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites oralement et que les déclarants seront invités à signer.

Il joindra à ce document, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit au cours de l'enquête.

Article 6 : A l'issue de l'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par les maires concernés, puis transmis, dans les vingt-quatre heures, avec les dossiers d'enquête, au commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur rédigera des conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la modification des limites territoriales des communes de Macey et Saint-Lyé, en vue de la création de la commune de Grange-l'évêque.

Il transmettra, dans le délai maximal d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le registre accompagné de ses conclusions motivées, ainsi que les dossiers, au préfet (direction des collectivités et du développement local – bureau du conseil et du contrôle de légalité).

Article 7 : Messieurs les maires de Macey et Saint-Lyé procéderont à l'affichage du présent arrêté au lieu habituel d'affichage de leurs mairies respectives ainsi qu'à celui de la mairie annexe du hameau de Grange-l'évêque, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat, qui sera adressé à la préfecture de l'Aube, direction des collectivités et du développement local, bureau du conseil et du contrôle de légalité.

Article 8 : Les maires remettront au commissaire-enquêteur avant l'enquête, le certificat constatant l'accomplissement des formalités prescrites à l'article 7. Ce certificat sera annexé au procès-verbal du commissaire-enquêteur.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 9 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, messieurs les maires de Macey et de Saint-Lyé et monsieur le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à Monsieur Kanarosky, représentant les habitants du hameau de Grange-l'évêque.

Troyes, le 19 DEC 2012

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,



← Catherine HÉNUIN



PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL

BUREAU DU CONSEIL ET DU
CONTRÔLE DE LEGALITE

ARRETE n° 2013114-0011

Modification des limites territoriales des communes de
MACEY et de SAINT-LYÉ

Institution d'une commission consultative

LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'article L.2112-2 et suivant du code général des collectivités territoriales concernant les modifications des limites territoriales des communes,

Vu la circulaire ministérielle du 20 avril 1989 relative aux scissions de communes,

Vu les pétitions présentées les 3 février 2009 et 9 février 2012 de 171 foyers sur 183 du hameau de Grange-l'évêque pour demander la création d'une commune séparée des communes de Macey et de Saint-Lyé,

Considérant qu'une enquête publique a été organisée par arrêté préfectoral du 19 décembre 2011, sur le territoire des communes de Macey et Saint Lyé du 18 janvier au 2 février 2013,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence, d'instituer la commission prévue à l'article L.2112-3 du code général des collectivités territoriales,

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube,

ARRETE

Article 1er : Il est institué une commission consultative chargée de donner son avis sur le projet de création d'une commune séparée des communes de Macey et de Saint-Lyé, à partir du hameau de Grange-l'évêque.

Article 2 : Cette commission est composée de 11 membres choisis parmi les personnes éligibles aux conseils municipaux des communes de Macey et Saint Lyé, élus selon les mêmes règles que les conseillers municipaux des communes de moins de 2 500 habitants.

Les électeurs du hameau de Grange-l'Évêque seront convoqués les 30 juin et 7 juillet 2013 afin d'élire les membres de la commission.

Article 3 : Sont électeurs, lorsqu'ils sont inscrits sur les listes électorales des communes de Macey et Saint Lyé, les habitants ayant un domicile réel et fixe sur le hameau de Grange-l'évêque et les propriétaires de biens fonciers sis sur ce hameau suivant le périmètre géographique déposé lors des pétitions des 3 février 2009 et 9 février 2012.

Article 4 : La liste électorale sera dressée par chacune des deux communes et sera transmise à la préfecture de l'Aube.

Elle fera l'objet d'un affichage au moins 15 jours avant la date de l'élection dans les mairies de Macey, Saint Lyé et à la mairie annexe du hameau de Grange-l'Evêque.

Toute personne s'estimant omise ou contestant l'inscription d'un électeur sur cette liste, peut dans le délai de 10 jours de cette publication, saisir le juge du tribunal d'instance de Troyes.

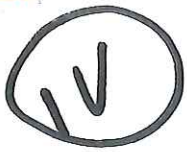
Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube, messieurs les maires de Macey et de Saint-Lyé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aube, et dont une copie sera adressée à Monsieur Kanarosky, représentant les habitants du hameau de Grange-l'évêque.

Troyes, le

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,



Pascale SILBERMANN



PREFET DE L'AUBE

PRÉFECTURE

TROYES, le

03 SEP. 2013

DIRECTION DES COLLECTIVITES
DU DEVELOPPEMENT LOCALS
BUREAU DU CONSEIL
DES COLLECTIVITES LOCALES

PREMIER ADJUTEUR
RE SUIVIE PAR M. Jean-Claude TUPINIER
Téléphone : 03 25 42 37 30
Fax : 03 25 70 38 07
E-mail : jean-claude.tupinier@aubepref.gouv.fr

Monsieur,

Vous m'avez transmis les 3 février 2009 et 9 février 2012 deux pétitions par lesquelles la quasi-totalité des foyers du hameau de Grange-l'évêque demandaient que leur hameau soit érigé en commune distincte de celles de Macey et Saint-Lyé.

J'ai organisé du 18 janvier au 2 février 2013 sur les communes de Macey et Saint Lyé, une enquête publique relative à la création de la future commune de Grange l'Evêque, et une commission consultative de 11 membres, élue le 30 juin 2013 par les habitants du hameau, a rendu son avis le 18 juillet 2013 sur ce projet.

Il apparaît toutefois que ce processus ne peut dans l'immédiat être poursuivi. J'ai en effet l'honneur de vous informer que le Conseil d'Etat, dans un avis du 16 avril 2013 dont vous trouverez ci-joint une copie, a rappelé qu'« *il ne peut être procédé à aucun redécoupage des circonscriptions électorales dans l'année précédant l'échéance normale de renouvellement des assemblées concernées* », à savoir les conseils municipaux, les conseils généraux et les conseils régionaux.

Le service juridique du ministère de l'intérieur vient de me confirmer ces dispositions.

En conséquence, la prochaine étape de cette procédure réalisée en application de l'article L2112-2 et suivant du code général des collectivités territoriales, qui consiste en la consultation des conseils municipaux de Macey et Saint Lyé, ne pourra être engagée qu'à l'issue des élections municipales de mars 2014.

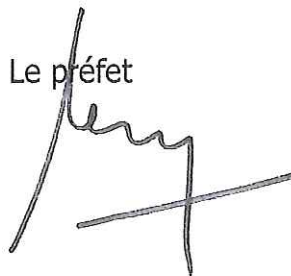
Par ailleurs, sauf intégration des communes de Macey et Saint Lyé dans un seul et même canton dans le cadre de la nouvelle carte cantonale qui sera opposable pour l'élection des conseillers départementaux de 2015, en application de la loi organique du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux, la transformation du hameau de Grange-l'Evêque en commune implique la modification des limites des cantons actuels de Sainte Savine et de Troyes IV. Conformément à la décision précitée du Conseil d'Etat, cette modification de limites cantonales ne pourrait être actée avant l'élection de 2015.

Compte tenu de ces éléments, j'ai le regret de vous faire connaître qu'il ne m'est pas possible de poursuivre la conduite de cette procédure. Sa reprise ne pourra être envisagée qu'à partir de la mi-2015.

Les services de la préfecture restent à votre disposition pour vous apporter toute précision utile sur ce dossier.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le préfet

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Bay', written over a horizontal line.

Christophe BAY

Monsieur Alain KANAROSKY
1 allée des Genèvres
10300 GRANGE L'EVEQUE

CONSEIL D'ETAT

Section de l'intérieur

N° 387.463

**M. HORY,
Rapporteur**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 16 avril 2013

NOTE

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur), saisi d'un projet de décret portant modification des limites territoriales de communes et de cantons du département de la Haute-Loire, n'a pu lui donner un avis favorable.

En vertu de l'article 7 de la loi n° 90-1103 du 11 décembre 1990 organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseil régionaux « il ne peut être procédé à aucun redécoupage des circonscriptions électorales dans l'année précédant l'échéance normale de renouvellement des assemblées concernées. » Si le Conseil d'Etat a estimé (section de l'intérieur, 10 avril 2007, 380.070, 380.074 et 380.123) que ces dispositions ne trouvaient pas application lorsque les modifications territoriales envisagées n'emportaient aucun transfert d'électeurs, en revanche, elles sont impératives si un transfert d'électeurs doit résulter de ces modifications.

Cette note a été délibérée et adoptée par le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) dans sa séance du mardi 16 avril 2013.

Signé : Y. ROBINEAU, Président
J.F. HORY, Rapporteur
F. KERBANE, Secrétaire adjoint

POUR COPIE CONFORME :

Le Secrétaire adjoint de la Section,

Fayçal KERBANE



PREFET DE L'AUBE

Troyes, le 03 MAR. 2016

PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITES
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL
BUREAU DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'INTERCOMMUNALITE

Affaire suivie par Carole SUZANNE
Téléphone 03 25 42 35 64
Télécopie 03 25 70 38 07
Mail : pref-conseilcollectivites@aube.gouv.fr

Monsieur le président,

J'ai bien reçu votre courrier du 03 février 2016, par lequel vous me rappelez les motivations de création de la commune de Grange l'Evêque.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, j'ai sollicité, en application des articles L. 2112- 2 et L. 2112-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis des conseils municipaux de Saint-Lyé et Macey.

Ces deux conseils municipaux se sont prononcés défavorablement sur la création de la commune de Grange l'Evêque.

Ces avis rejoignent celui formulé par le commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête publique organisée du 18 janvier au 02 février 2013, au cours de laquelle 139 personnes ont clairement manifesté leur opposition au projet.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous faire connaître ma décision de refuser la création de la commune de Grange l'Evêque.

J'ajoute qu'une telle création s'inscrirait à contre-courant de la volonté, conjointement manifestée par le Parlement et le Gouvernement, de renforcer l'assise démographique et financière des collectivités territoriales, en encourageant leur regroupement.

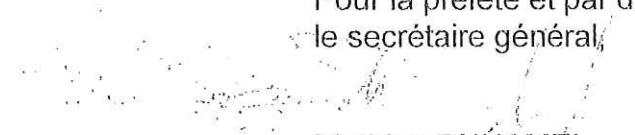
S'agissant notamment des communes, la loi du 16 mars 2010 leur permet de se constituer en communes nouvelles. Plusieurs centaines de regroupements de ce type ont été opérés en France métropolitaine en 2015. La loi de finances pour 2016 a prolongé les incitations financières destinées à favoriser ces regroupements.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. Durant ce même délai, vous pouvez exercer un recours gracieux auprès de mes services. Dans ce cas, le délai de deux mois ouvert pour le recours contentieux est interrompu à partir de la réception en préfecture de votre recours gracieux et ne reprend cours qu'à la réception de ma réponse dans vos services.

Je vous rappelle, à cet égard, qu'en application de l'article R. 421-2 du code précité
« le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité
compétente vaut décision de rejet ».

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération
distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,

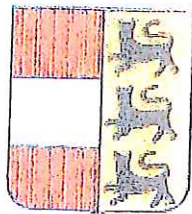

Mathieu DUHAMÉL

Monsieur Philippe FROMONT
Président de l'association pour
la promotion de Grange l'Évêque
Les Dagues
GRANGE L'EVEQUE
10300 MACEY

VI

DEPARTEMENT DE L'AUBE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



COMMUNE
DE
SAINT LYÉ

L'an deux mille quinze, le neuf juillet à 19 heures, le conseil municipal de SAINT-LYÉ étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel SPILMANN, Maire.

Étaient présents :

Christine ROBILLARD, Nicolas MENNETRIER, Patricia HONNET, Jean-Philippe HASS, Marie-Laure HRVOJ, Jacky CADOT, Philippe DAMASE, Robert MOCQUARD, Liliane VOYARD, Yannick LAURENT, Valérie PELLERIN, Ninetta NUNINGER, Clément CONTINANT, Catherine QUIRING, Vincent BLANCHOT, Robert BESANÇON, Denis PHILIPPE, Nancy MOLIÈRES, Véronique STOLTZ, Véronique DUCHAMP, Stéphane GAUCHER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal ; Monsieur Denis PHILIPPE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Absente excusée :

Marion HORNBECK donne pouvoir à Valérie PELLERIN

Dates :

de convocation : 02/07/2015

d'affichage : 02/07/2015

nombre de conseillers en exercice : 23

nombre de conseillers présents : 22

nombre de conseillers votants : 23

*Demande de création de la commune de Grange l'Evêque - avis
du conseil municipal
Rapporteur : le Maire*

N° 2015-07/25

Le 3 février 2009 et le 9 février 2012, le Préfet a reçu une pétition des habitants du hameau de Grange l'Evêque demandant que le hameau soit érigé en commune distincte des celles de Macey et de Saint-Lyé.

Une enquête publique a été réalisée du 18 janvier au 2 février 2013 sur les deux communes. Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions qui se traduisent par un avis défavorable.

Par ailleurs, une commission consultative de 11 membres, élue le 30 juin 2013 par les habitants, a rendu un avis favorable le 18 juillet 2013 sur ce projet.

La suite de la procédure prévoit la consultation des conseils municipaux des communes de Saint-Lyé et de Macey, reportée en raison des élections municipales de 2014 et départementales de 2015.

Celles-ci étant terminées, madame la Préfète sollicite donc l'avis des communes sur la demande de création de la commune de Grange l'Evêque.

Le conseil municipal après un long débat se prononce contre la création de la commune de Grange l'Evêque :

Mis aux voix, le présent rapport est adopté.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST
	9	10	4

Par ailleurs, le conseil municipal (22 voix – 1 abstention) vote la motion suivante : Il demande à Madame la Préfète de solliciter l'avis des évêchés sur le projet de rattachement de la totalité du hameau de Grange l'Evêque à la commune de Saint Lyé.

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Saint-Lyé, le 20 juillet 2015
Le Maire,*

Marcel SPILMANN



Réception au contrôle de légalité le 22/07/2015 à 12:02:13

Référence technique : 010-211003309-20150709-20150725-DE



PREFECTURE DE L'AUBE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Troyes, le 30 JUIN 2011

bureau du conseil et du contrôle de légalité

ARRETE N° 11 - 1878

Syndicat intercommunal de Grange l'Evêque

règlement du budget primitif 2011

LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des juridictions financières, et notamment les articles L 232-1 et R 232-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-2, L 1612-19, R 1612-11 et R1612-18;

Vu le code de justice administrative et notamment l'article R 421-1 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU les propositions formulées le 17 juin 2011 par la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne en vue du règlement du budget primitif 2011 du syndicat intercommunal de Grange l'Évêque ;

CONSIDERANT que le budget primitif 2011 du syndicat intercommunal de Grange l'Évêque n'a pas été adopté dans les délais fixés à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales et qu'il y a lieu de procéder à son règlement selon les propositions de la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

.../...

ARRETE

Article 1er : Le budget primitif 2011 du syndicat intercommunal de Grange l'Évêque est réglé et rendu exécutoire conformément aux propositions de la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne reprises en annexe 1 à 3 du présent arrêté.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : la secrétaire générale de la préfecture et le président du syndicat intercommunal de Grange l'Évêque sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera adressée au :

- président de la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne ;
- directeur départemental des finances publiques de l'Aube ;
- trésorier de Pont Sainte Marie.



Christophe BAY

ANNEXE1 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES					A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	Reste à réaliser N-1 (1)	Proposition Conseil Syndical	Propositions CRC (2)	TOTAL propositions CRC (1)+(2)
011	Charges à caractère général	0,00	43 650,00	36 810,00	39 565,85
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	46 350,00	46 350,00	46 250,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 070,00	3 070,00	3 070,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus	0,00			
Total des dépenses de gestion courante		0,00	93 070,00	88 905,65	88 905,65
66	Charges financières	0,00	2 650,00	2 650,00	2 650,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	97 720,00	90 880,00	90 880,00
023	Virement à la section d'investissement (5)		0,00	3 936,35	3 936,35
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)		2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct (5)				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
TOTAL		0,00	97 720,00	97 492,00	97 492,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	97 492,00
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap.	Libellé	Reste à réaliser N-1 (1)	Proposition Conseil Syndical	Propositions CRC (2)	TOTAL propositions CRC (1)+(2)
013	Atténuations de charges	0,00			
70	Produits des services, du domaine et ventes...	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00			
74	Dotations et participations	0,00	95 670,00	95 670,00	95 670,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	620,00	390,00	390,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	96 290,00	96 060,00	96 060,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1 432,00	1 432,00
78	Reprise sur provisions (4)		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	96 290,00	97 482,00	97 482,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)		0,00	0,00	0,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (5)		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00
TOTAL		0,00	96 290,00	97 492,00	97 492,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 578,24
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	105 070,24
--	-------------------

ANNEXE 2

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES					A2
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Reste à réaliser N-1 (1)	Proposition Conseil Syndical	Propositions CRC (2)	TOTAL propositions CRC (1)+(2)
010	Stocks (6)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 936,35	26 370,00	0,00	5 936,35
22	Immobilisations reçues en affectation (7)	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 936,35	26 370,00	0,00	5 936,35
10	Dotations, fond divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	18 050,00	18 050,00	18 050,00
18	Compte de liaison: affectation à... (8)	0,00			0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00			0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			0,00
Total des dépenses financières		0,00	18 050,00	18 050,00	18 050,00
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 936,36	44 420,00	18 050,00	23 986,35

040	Opé.d'ordre de transfert entre section (6)		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00

TOTAL	7 000,00	44 420,00	18 050,00	23 986,35
--------------	-----------------	------------------	------------------	------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 986,35
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Reste à réaliser N-1 (1)	Proposition Conseil Syndical (Budget + RAR)	Propositions CRC (2)	TOTAL propositions CRC (1)+(2)
010	Stocks (6)				0,00
13	Subventions d'investissement				0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		18 050,00	18 050,00	18 050,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				0,00
204	Subventions d'équipement versées				0,00
21	Immobilisations corporelles				0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)				0,00
23	Immobilisations en cours				0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	18 050,00	18 050,00	18 050,00
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)				0,00
1068	Excédent de fonct. Capitalisés (10)		24 370,00	0,00	0,00
138	Autres subv. d'invest non transf				0,00
18	Compte de liaison: affectation à... (8)				0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				0,00
27	Autres immobilisations financières				0,00
024	produits des cessions d'immobilisations				0,00
Total des recettes financières		0,00	24 370,00	0,00	0,00
0,0045...2	Total des opé. pour compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	42 420,00	18 617,14	18 050,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)			3 936,35	3 936,35
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (5)				
Total des recettes d'ordre d'investissement			2 000,00	5 936,35	5 936,35

TOTAL	0,00	44 420,00	25 050,00	23 986,35
--------------	-------------	------------------	------------------	------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 986,35
---	------------------

BUDGET PRIMITIF SIGE 2011, récapitulatif des deux sections

II - PRESENTATION GENERAL DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	97 492,00	97 492,00

+

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0,00	7 578,24

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	97 492,00	105 070,24
--	-----------	------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	18 050,00	23 986,35

+

+

+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 936,35	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	23 986,35	23 986,35
---	-----------	-----------

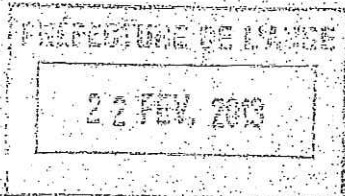
TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	121 478,35	129 056,59
---------------------	------------	------------

VIII

DEPARTEMENT DE L'AUBE

COMMUNES DE MACEY et SAINT LYE



ENQUETE PUBLIQUE

Demande de modification des limites territoriales des communes de MACEY et Saint LYE, en vue de la création de la commune de GRANGE L'EVEQUE

Conclusions du commissaire enquêteur

RAPPEL DE L'OBJET ET DES ELEMENTS DE L'ENQUETE

L'OBJET DE L'ENQUETE

Le projet a pour objectif la création en commune indépendante d'une portion des territoires de MACEY et SAINT LYE. La demande de scission a émané de la volonté d'une partie importante du hameau de GRANGE L'EVEQUE, par deux sondages réalisés en 2009 et 2010. Respectant les modalités du Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2112.2 et suivants, il convient alors d'organiser une enquête publique.

Il s'en suivra la création d'une commission syndicale qui donnera son avis sur le projet. Les conseils municipaux et le conseil général seront également sollicités. Au terme de toute la procédure, il appartiendra au Préfet du département de prendre sa décision.

LES ELEMENTS DE L'ENQUETE

L'enquête publique relative à « *la demande de modification des limites territoriales des communes de MACEY et SAINT LYE, en vue de la création de la commune de GRANGE L'EVEQUE* » s'est déroulée dans les conditions habituelles de consultation du public prévues par la réglementation en vigueur. Les permanences envisagées avec les services de la préfecture de l'Aube se sont tenues dans les locaux des mairies de MACEY, SAINT LYE et de la mairie annexe de GRANGE L'EVEQUE.

L'enquête a été ouverte du 18 janvier au 02 février 2013, soit sur une durée de 16 jours consécutifs.

Deux quotidiens locaux ont publié, le 25 janvier et 08 février dans la rubrique des annonces légales, les informations relatives au déroulement de l'enquête.

Les Maires de MACEY et SAINT LYE ont attesté les formalités d'affichage par l'établissement de trois certificats.

Les registres d'enquête ont été mis à la disposition du public en mairies et les dispositions mises en place pour recueillir les observations.

281 observations écrites et orales, représentant les contributions de 373 requérants, ont été comptabilisées (à noter que 3 courriers, arrivés hors délai, n'ont pas été retenus).

L'examen des observations formulées par le public et les réponses associées sont détaillées dans mon rapport du 21 février 2013.

Au rapport, sont annexées les pièces suivantes:

- compte rendus des entretiens avec les représentants des habitants du hameau, les deux Maires concernés et un agent des Finances publiques,
- procès verbal des courriers reçus à mon domicile, des entretiens lors des permanences et des certificats attestant l'affichage de l'enquête en mairies,
- liste des personnes ayant fait part de leurs observations,
- courriers et tracts diffusés avant et pendant l'enquête,
- extraits de la presse (rubrique locale),
- éléments communiqués par les Maires, le « collectif » et l'APGE.

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Remarques préliminaires:

- Après avoir examiné le projet et obtenu les informations complémentaires de la part des instances préfectorales,
- après m'être entretenu avec les représentants des habitants du hameau, les deux Maires et un agent des Finances publiques,
- après ma visite de l'ensemble des deux communes,
- au vu de la teneur du dossier présenté pour l'enquête publique,
- après communications, par les Maires de MACEY et SAINT LYE, des trois dossiers d'enquête une fois clos,
- après examen des observations collectées lors de l'enquête publique,

il s'avère que

- l'enquête répond aux exigences réglementaires, notamment à la demande exprimée par plus du tiers des habitants d'une portion de commune désirant créer une commune distincte,

- l'enquête s'est déroulée de façon parfaitement civile et empreinte de sérénité,

- la participation d'une grande partie de la population atteste l'intérêt porté pour le sujet.

En référence des 227 personnes qui se sont prononcées pour la scission, je retiens et constate que:

- l'histoire de Grange l'évêque reste à construire,
- les aberrations administratives sont difficilement concevables,
- les investissements par l'une des deux communes ne sont plus assurés,
- les « évêchats » se sentent isolés, voire ignorés des deux bourgs centre,
- leurs revendications n'aboutissent pas du fait de la double tutelle communale,
- les règles d'urbanismes différentes ne concourent pas à l'harmonie du hameau,
- les taux d'imposition non identiques ne font que diviser la population,
- l'affirmation d'une forte identité par les résidents les conforte dans leur démarche,
- la présence d'équipements structurels peut répondre dans un premier temps aux besoins d'une commune en devenir.

A contrario, selon les 139 opposants au projet, je retiens et constate que:

- il émane de leurs observations de nombreuses demandes de précisions, des interrogations portant sur le projet envisagé ou l'évocation d'erreurs ou omissions,
- la perte de population des deux communes risque de fragiliser leurs équilibres financiers,
- les prévisions financières apportées par l'APGE ne sont pas suffisamment détaillées,
- les limites du finage projeté ont été déterminées sans justifications et concertation,
- le rachat des biens immobiliers n'a pas été suffisamment étudié,
- les investissements proposés par les représentants du hameau sont hors de proportion compte tenu de la population actuelle,

Nota: les positions des deux communautés, pour ou contre « l'autonomie », sont le reflet d'une situation qui dure depuis des décennies.

Pour répondre aux attentes légitimes de tous les habitants de Macey et Saint Lyé, il sera toutefois nécessaire et indispensable de :

- clairement exprimer la situation de « mal être » des habitants et d'en décliner les effets récurrents,

- s'appuyer sur une simulation du développement du hameau compte tenu du potentiel constructible, estimer la perte des futurs habitants pour Macey et Saint Lyé et faire que les règles d'urbanismes des deux communes soient harmonisées,

- déterminer les investissements qui sont couverts par des emprunt en cours,

- trouver des solutions pour résoudre l'endettement de la commune de Macey,

- délimiter le futur contour communal avec une large concertation et prenant en compte un territoire plus cohérent,

- étudier en détail les conventions bi et tripartites nécessaires à la partition des patrimoines,

- proposer à la population un échéancier des investissements, en y incluant les charges à supporter par les foyers,

- s'interroger sur le rattachement éventuel du hameau à l'une des deux communes,

- rédiger un dossier non orienté, dont une synthèse sera communiquée à toutes les familles sans exception,

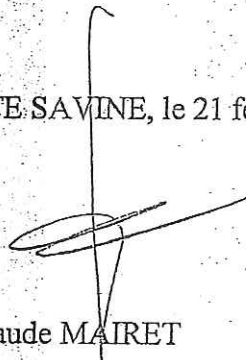
- faire une information la plus large et équitable possible auprès de la population.

Attendu que :

- le dossier, présenté par le « collectif » représentant les habitants du hameau de Grange l'Evêque, est manifestement incomplet,
- il ne répond qu'en partie aux interrogations légitimes des administrés, qu'ils soient pour ou contre le projet de scission,
- il faille prendre en considération les nombreuses remarques et orientations citées précédemment,

J'émet un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de modification des limites territoriales des communes de MACEY et SAINT LYE, en vue de la création de la commune de GRANGE L'EVEQUE.

Fait à SAINTE SAVINE, le 21 février 2013



Claude MAIRET



PREFET DE L'AUBE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

AGENCE CENTRE AUBOIS
2 Mail des Charmilles
10000 TROYES

Affaire suivie par David DUTHEIL
Téléphone 03 25 71 18 40
Télécopie 03 25 73 70 22
Mail david.dutheil@aube.gouv.fr

Troyes, le 30 mars 2016

Le Directeur Départemental des Territoires par
intérim

à

M. Yvon HANSSSENS
1, domaine de Bel Air
Grange l'Evêque
10300 Macey

Monsieur,

Par courrier en date du 8 mars 2016, vous évoquez la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) unitaire sur le village de Grange l'Evêque, en mettant à profit la révision du PLU de Saint Lyé.

La dernière modification du PLU de la commune de Macey date du mois de décembre 2010 et cette commune ne nous a pas informé d'un souhait de révision de son document d'urbanisme.

La commune de Saint Lyé débute la révision de son PLU. Cette révision ne pourra pas porter sur la totalité du village de Grange l'Evêque, mais uniquement sur la partie qui se trouve sur le territoire de cette commune.

Mes services ont signé une convention de mise à disposition avec Saint Lyé, afin d'apporter une aide tout au long de la procédure de révision. Dans ce cadre, nous serons vigilants à ce qu'il y ait une certaine cohérence entre les deux PLU qui concernent le village de Grange l'Evêque, afin que les usagers ne se retrouvent pas dans des situations incompréhensibles en matière d'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental des Territoires par
intérim

Daniel SERGENT



Chambre régionale des comptes
de Champagne-Ardenne, Lorraine

Troisième section

Dossier n° 09/2012

Avis du 5 juin 2012

Commune de Macey (Aube)

Article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales

**LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DE CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-4 à L. 1612-7, R. 1612-14, et R. 1612-16 à R. 1612-18 ;

Vu le code des juridictions financières et notamment ses articles L. 211-7, L. 232-1, L. 244-1 à L. 244-2, R. 232-1 et R. 242-1 à R. 242-3 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du président de la chambre régionale des comptes fixant les compétences des formations de délibérés ;

Vu la lettre du 9 mai 2012, enregistrée au greffe de la juridiction le 10 mai 2012, par laquelle le préfet de l'Aube a saisi, en application de l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales, la Chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne, Lorraine, au motif que le déficit du compte administratif de 2011 de la commune de Macey était supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement ;

Vu la lettre en date du 15 mai 2012, par laquelle le président de la chambre régionale des comptes de Champagne-Ardenne-Lorraine a informé le maire de la commune de Macey de la saisine susvisée et de la possibilité qu'il avait de présenter des observations dans les conditions prévues à l'article R. 242-1 du code des juridictions financières ;

Vu le compte de gestion, le compte administratif 2011 et le budget primitif 2012 de la commune ;

Vu les autres pièces jointes à la saisine et celles recueillies au cours de l'instruction, notamment le 23 mai 2012 ;

Vu les conclusions du procureur financier ;

Après avoir entendu Madame Laurence CERESA, première conseillère, en son rapport, et après en avoir délibéré, en séance de la troisième section, conformément à la loi, dans la formation suivante :

- M. Jacques SCHWARTZ, président de section, président de séance,
- M. Antoine DESCHAMPS, premier conseiller,
- Mme Laurence CERESA, première conseillère, rapporteur.

I. SUR LA RECEVABILITE DE LA SAISINE

Considérant qu'aux termes de l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales « *Lorsque l'arrêté des comptes des collectivités territoriales fait apparaître dans l'exécution du budget, après vérification de la sincérité des inscriptions de recettes et de dépenses, un déficit égal ou supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants et à 5 % dans les autres cas, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat, propose à la collectivité territoriale les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine* » ;

Considérant que le compte administratif 2011 de la commune de Macey, dont la population de référence est inférieure à 20 000 habitants, a été adopté par une délibération du 10 avril 2012 ; que le représentant de l'Etat a adressé ce compte à la chambre au motif qu'il présenterait un déficit supérieur au seuil fixé par l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales ; que la saisine peut être considérée comme complète à la date du 23 mai 2012 ; que dès lors la saisine est recevable ;

II. SUR LA DETERMINATION DU DEFICIT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2011

Considérant que le seuil fixé à l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales précité doit s'apprécier après prise en compte des restes à réaliser, en recettes et en dépenses ;

Considérant que le compte administratif a été adopté avec un déficit de clôture de l'exercice 2011 de 232 564,85 € et pour un montant de recettes de fonctionnement de 699 101,54 € ;

Considérant qu'il convient, après analyse des chiffres du compte administratif, de déterminer les résultats réels de l'exercice 2011, en retenant les opérations effectivement réalisées en dépenses et en recettes, ainsi que les restes à réaliser ;

Considérant qu'il y a concordance entre les écritures du compte administratif approuvé par le conseil municipal le 10 avril 2012 et celles du compte de gestion ; que dès lors les montants inscrits en dépenses et en recettes peuvent être retenus ;

Considérant que selon les dispositions de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales, les restes à réaliser doivent correspondre, pour la section d'investissement :

- en dépenses : aux dépenses engagées non mandatées dans la limite maximum de la différence entre les crédits ouverts et les crédits consommés ;

- en recettes : aux recettes juridiquement certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes avant le 31 décembre de l'exercice ;

Considérant qu'il résulte de l'instruction et des pièces justificatives que les restes à réaliser en dépenses d'investissement, conformément à ces définitions, représentent 3 664,27 € ;

Considérant que le résultat 2011, corrigé des restes à réaliser en investissement se rattachant à cet exercice, est dès lors déficitaire de 236 226,12 € ; que ce déficit est supérieur à 10% des recettes de la section de fonctionnement de 2011 ; qu'il revient à la chambre d'examiner s'il lui appartient de proposer des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire ;

III. SUR LA RESORPTION DU DEFICIT ET LES MESURES PRECONISEES

Considérant que l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales dispose que si lors de l'examen du budget primitif transmis par le représentant de l'Etat, conformément à la procédure prévue, *« la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris les mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, dans le délai d'un mois à compter de cette saisine »*.

Considérant que l'article R. 1612-28 du code général des collectivités territoriales dispose que les propositions de la Chambre tendant au rétablissement budgétaire portent sur des mesures *« relevant de la seule responsabilité de la collectivité ou de l'établissement public concerné, propres à apurer le déficit constaté. Elles précisent la période au cours de laquelle l'apurement doit intervenir »* ;

Considérant que le budget primitif 2012 voté le 10 avril 2012 intègre, conformément à la délibération du 10 avril 2012 portant affectation du résultat de l'exercice précédent, respectivement le solde déficitaire apparu en fin d'exercice à la section d'investissement de 347 796 € et l'affectation en réserve (compte 1068) de l'excédent de 115 231 € de la section de fonctionnement constaté le 31 décembre 2011 : qu'en l'état il se présente en sur-équilibre apparent en ce qui concerne la section d'investissement ;

Considérant que les recettes et les dépenses du budget primitif 2012 ont été évaluées de façon sincère sous réserve de l'observation suivante ;

Considérant qu'en l'état, le budget primitif 2012 voté n'a prévu aucune inscription en recettes au chapitre 16 - « Emprunts et dettes assimilées » concernant un prêt relais d'un montant de 350 000 € que la commune envisage de contracter auprès d'un établissement bancaire ; que cet organisme a fait connaître son accord de principe à la commune ; qu'une dépense de 350 000 € est inscrite au chapitre 16-« Remboursement emprunts et dettes assimilées » au titre du remboursement dudit prêt relais que ce remboursement ne devrait intervenir qu'en 2013 ;

Considérant, en conséquence de ce qui précède, que les dépenses de la section d'investissement du budget primitif pour 2012 sont surestimées de 350 000 € alors que les recettes sont susceptibles d'être sous-évaluées de 350 000 € ;

Considérant que la chambre n'est pas saisie du budget primitif 2012, mais que les résultats de l'exercice 2011 ont été correctement repris et que les erreurs relevées dans l'estimation des recettes et dépenses du budget 2012 ne sont pas de nature à aggraver le déficit ;

Par ces motifs :

EMET L'AVIS SUIVANT :

1. **Déclare** recevable la saisine du préfet de l'Aube au titre de l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales ;
2. **Constate** que le résultat à la clôture de l'exercice 2011 présente un déficit supérieur au taux de 10% des recettes de la section de fonctionnement prévu par l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales ;
3. **Constate** que le budget primitif 2012 reprend correctement le déficit constaté au compte administratif 2011 et que les erreurs constatées dans l'estimation des dépenses et des recettes ne sont pas de nature à aggraver le déficit ;
4. **Constate**, en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de prononcer de mesures de résorption du déficit ;
5. **Rappelle** qu'en application des dispositions des articles L. 1612-19 et R. 1612-14 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit être tenue informée, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre ; que par ailleurs, l'avis de la chambre devient communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante suivant sa réception par la commune ;

Fait à Epinal, le 5 juin 2012

Le rapporteur,

Signé

Laurence CERESA

Le président de séance

Signé

Jacques SCHWARTZ

Le président de la chambre
régionale des comptes

Signé

Dominique ROGUEZ

Le présent avis sera notifié :

- au maire de la commune de Macey ;
- au préfet de l'Aube.

Collationné, certifié conforme à la minute déposée
au greffe de la chambre régionale des comptes de
Champagne-Ardenne, Lorraine par moi,

Fredéric LACZKOWSKI, greffier

Copie sera adressée :

- au directeur départemental des finances publiques de l'Aube ;
- au chef de poste de la trésorerie de Pont-Sainte-Marie/Sainte-Savine, comptable de la commune de Macey.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

F FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de l'Aube

**ETUDE D'IMPACT BUDGETAIRE ET FISCAL
DU PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE
AU HAMEAU DE GRANGE-L'EVEQUE**

novembre 2011

Introduction

Grange-l'Evêque est un hameau rattaché à la commune de Saint-Lyé. La Grange-l'Evêque existait dès le 12^{ème} siècle, l'évêque de Troyes, seigneur de Saint-Lyé, y possédait un établissement, donnant ainsi le nom du hameau. Une partie de Grange-l'Evêque se situe sur le territoire de la commune de Macey.

Saint-Lyé dispose d'une population légale au 1^{er} janvier 2010 de 2.905 habitants ; Macey compte 880 habitants.

En 2010, les deux communes appartiennent à un groupement fiscalisé (4 taxes).

Impact de la scission en matière de fiscalité directe locale

À partir des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale de 2011 (source : Visu DGFIP 2010 ; totalisation manuelle) :

PROJET DE COMMUNE DE GRANGE-L'EVEQUE

<i>simulation</i>	BASES	TAUX	PRODUITS
TH	521.863	25,95	135.423
TFPB	347.088	26,94	93.506
TFPNB	13.804	24,07	3.323
CFE	1.870	19,20	359
TOTAL			232.611

Au total, après scission, la commune de Grange-l'Evêque percevrait 232.611 € au titre de la fiscalité directe locale.

COMMUNE DE MACEY APRES SCISSION

<i>simulation</i>	BASES	TAUX	PRODUITS
TH	632.960	28,82	182.419
TFPB	380.093	31,87	121.136
TFPNB	87.031	35,80	31.157
CFE	48.475	18,17	8.808
TOTAL			343.520

COMMUNE DE MACEY SANS SCISSION

<i>simulation</i>	BASES	TAUX	PRODUITS
TH	849.900	28,82	244.941
TFPB	521.500	31,87	166.202
TFPNB	90.200	35,80	32.292
CFE	60.600	18,17	11.011
TOTAL			454.446

Le produit de la fiscalité directe locale de la commune de Macey après scission s'élèverait à 343.520 €, au lieu de 454.446 € sans la scission.

COMMUNE DE SAINT-LYE APRES SCISSION

<i>simulation</i>	BASES	TAUX	PRODUITS
TH	2.508.077	23,97	601.186
TFPB	1.457.319	23,55	343.199
TFPNB	140.665	20,56	28.921
CFE	227.296	19,60	44.550
TOTAL			1.017.856

COMMUNE DE SAINT-LYE SANS SCISSION

<i>simulation</i>	BASES	TAUX	PRODUITS
TH	2.813.000	23,97	674.276
TFPB	1.663.000	23,55	391.637
TFPNB	151.300	20,76	31.410
CFE	230.000	19,60	45.080
TOTAL			1.142.403

Après scission, la commune de Saint-Lyé encaisserait 1.017.856 € de produits de fiscalité directe locale, au lieu de 1.142.403 € sans la scission.

Éléments de langage

Les bases de **taxe d'habitation** de la commune de Grange-l'Evêque s'élèvent à 521.863 €. Celles-ci tiennent compte des abattements imposés par la loi et de ceux appliqués par les deux communes. Sur les 521.863 € de bases de taxe d'habitation, 216.940 € proviennent de la commune de Macey (41,57%) et 304.923 € de celle de Saint-Lyé (58,43%).

Les bases de **taxe foncière sur les propriétés bâties** de Grange-l'Evêque s'établissent à 347.088 €. Sur ce total, 141.407 € proviennent de la commune de Macey (40,74%) et 205.681 € de celle de Saint-Lyé (59,26%).

Les bases de **taxe foncière sur les propriétés non bâties** de Grange-l'Evêque s'élèvent à 13.804 €. Sur ce total, 3.169 € proviennent de la commune de Macey (22,96%) et 10.635 de celle de Saint-Lyé (77,04%).

Les bases de **cotisation foncière des entreprises** de la commune de Grange-l'Evêque se chiffrent à 1.870 €. Sur ce total, 524 € proviennent de la commune de Macey (28,02%) et 1.346 € de celle de Saint-Lyé (71,98%). La faiblesse des bases de CFE s'explique par la non-prise en compte des bases minimum de CFE votées par les communes de Macey et Saint-Lyé. La commune de Grange-l'Evêque devra délibérer en la matière.

Les taux calculés pour la commune de Grange-l'Evêque correspondent aux taux moyens pondérés des communes de Macey et de Saint-Lyé.

Présentation des communes en 2008

La France comptait, au 31 décembre 2008, 36 685 communes soit une progression de 4 unités par rapport à 2007.

Parmi toutes ces communes, les villes de moins de 10 000 habitants, qui représentent 97,5% de l'effectif communal, regroupent la moitié de la population (50,9%). Les communes françaises sont en effet le plus souvent de petites collectivités au plan démographique : 92,4% d'entre elles ont moins de 3 500 habitants.

La répartition des communes et de la population par strate selon le recensement de 1999 (actualisé des recensements complémentaires) au 31 décembre 2008

	Population (avec doubles comptes *)		Communes	
	Nombre	%	Nombre	%
MOINS DE 10 000 HABITANTS	31 192 068	51,0%	35 672	97,5%
moins de 250 habitants	1 775 866	2,9%	12 910	35,3%
de 250 à moins de 500 habitants	2 744 285	4,5%	7 733	21,1%
de 500 à moins de 2 000 habitants	10 781 899	17,6%	11 121	30,4%
de 2 000 à moins de 3 500 habitants	5 357 417	8,8%	2 044	5,6%
de 3 500 à moins de 5 000 habitants	3 601 086	5,9%	861	2,4%
de 5 000 à moins de 10 000 habitants	6 931 515	11,3%	1 003	2,7%
DE 10 000 A MOINS DE 20 000 HABITANTS	6 784 051	11,1%	487	1,3%
DE 20 000 A MOINS DE 50 000 HABITANTS	9 191 759	15,0%	302	0,8%
DE 50 000 A MOINS DE 100 000 HABITANTS	4 954 345	8,1%	76	0,2%
100 000 HABITANTS ET PLUS (hors Paris)	6 918 422	11,3%	35	0,1%
PARIS	2 147 857	3,5%	1	0
TOTAL METROPOLE	61 188 502	100,0%	36 573	1
DOM de moins de 10 000 habitants	280 560	16,2%	65	58,0%
DOM de 10 000 habitants et plus	1 453 168	83,8%	47	42,0%
TOTAL DOM	1 733 728	100,0%	112	100,0%
TOTAL METROPOLE + DOM	62 922 230	100,0%	36 685	100,0%

* La population avec doubles comptes comprend les personnes qui ont leur résidence personnelle dans la commune ainsi que les personnes vivant dans un établissement de la commune (militaires logés dans les casernes, élèves internes des lycées, par exemple) mais ayant leur résidence personnelle dans une autre commune.

La création de structures intercommunales, sous forme d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), a été encouragée, notamment par la loi du 12 juillet 1999, dite « loi Chevènement ». Ces EPCI se voient déléguer, par les communes membres, des compétences précises et définies dans leur statut, selon le principe de spécialité qui les régit.

La couverture du territoire par des structures intercommunales à fiscalité propre est désormais quasi totale. Ainsi, au 31 décembre 2008, seules 3 044 communes (8% des communes), représentant une population de 8,4 millions d'habitants, n'appartenaient à aucun groupement. Les communautés de communes, regroupant des communes essentiellement rurales, sont le type de groupement à fiscalité propre le plus fréquent (83% en 2008). Les communautés d'agglomérations (8% des groupements) sont plutôt implantées en zones urbaines.

Conséquence financière de cette progression de l'intercommunalité, les seuls comptes des communes ne permettent donc plus de retracer la globalité de l'action locale sur les territoires communaux.